01 | Les 50 otages

Les Nantais pendant les premières années d'occupation et les débuts de la Résistance

À l'occasion du 80e anniversaire de l'exécution des 50 otages, les Archives de Nantes vous proposent de découvrir le contexte de cet évènement.

L'ARRIVÉE DES TROUPES ALLEMANDES À NANTES

Suite à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie, la France et l'Angleterre déclarent la guerre à l'Allemagne le 3 septembre 1939.

Le 10 mai 1940, soit plus de 8 mois après la déclaration de guerre, l'armée allemande lance son offensive à l'Ouest et envahit les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. La « drôle de guerre » laisse place à la « Blitzkrieg » ou guerre éclair.

Le 22 juin 1940, l'armistice est signé, le gouvernement de Pétain accepte les conditions de l'Allemagne nazie. La France est coupée en deux, Nantes est en zone occupée. Le 10 juillet 1940 : le Parlement réuni à Vichy vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

À Nantes, les convois de réfugiés affluent de Paris, ce sont d'abord près de 10 000 enfants qui sont ensuite envoyés dans les communes rurales (Pornichet, Bourgneuf-en-Retz). Des familles sont également accueillies en nombre entre septembre et juin 1940.

© Archives de Nantes

Le cours Saint-André accueille le poste de renseignements aux réfugiés en mai 1940.

© Archives de Nantes

Les bâtiments de la ville sont utilisés pour loger les familles, ici une salle de la Bourse du travail en avril 1940.

© Archives de Nantes, fonds Roland Robert

Les troupes allemandes arrivent à Nantes le 19 juin 1940. Comme pour Paris cinq jours plus tôt, la ville a été déclarée ville ouverte, aucun combat ne doit avoir lieu ni aux abords ni à l'intérieur de la ville.

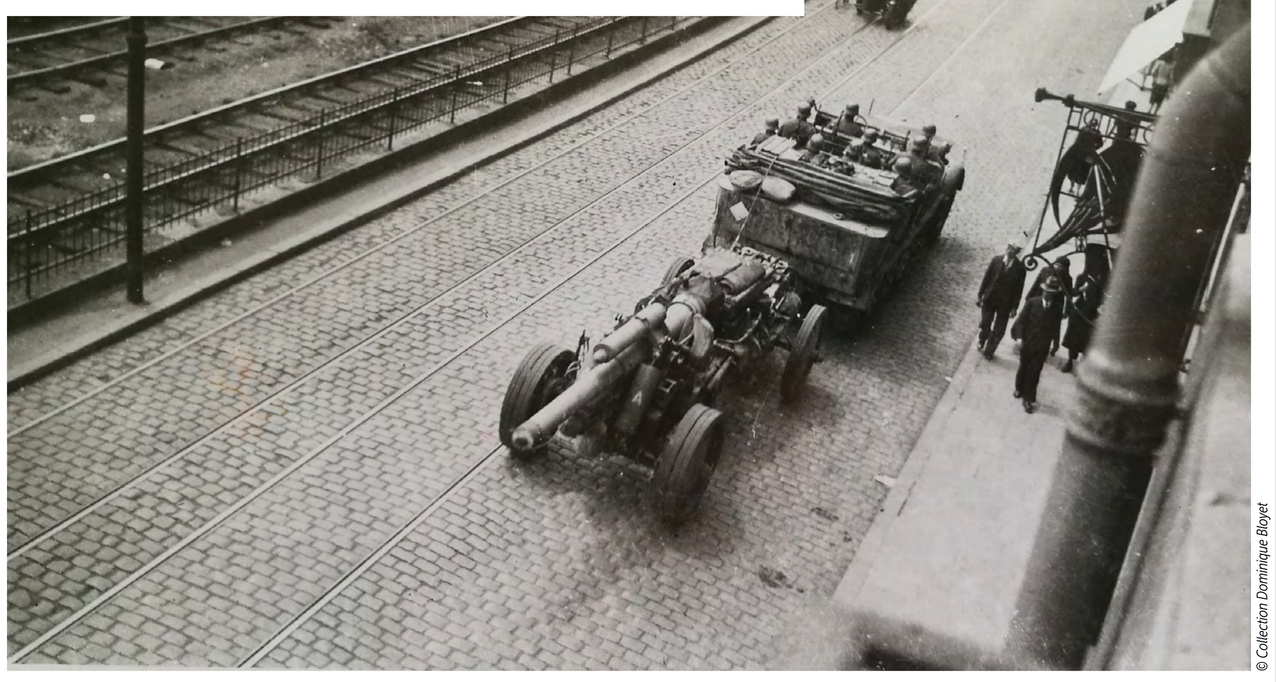

© Collection Dominique Bloyet

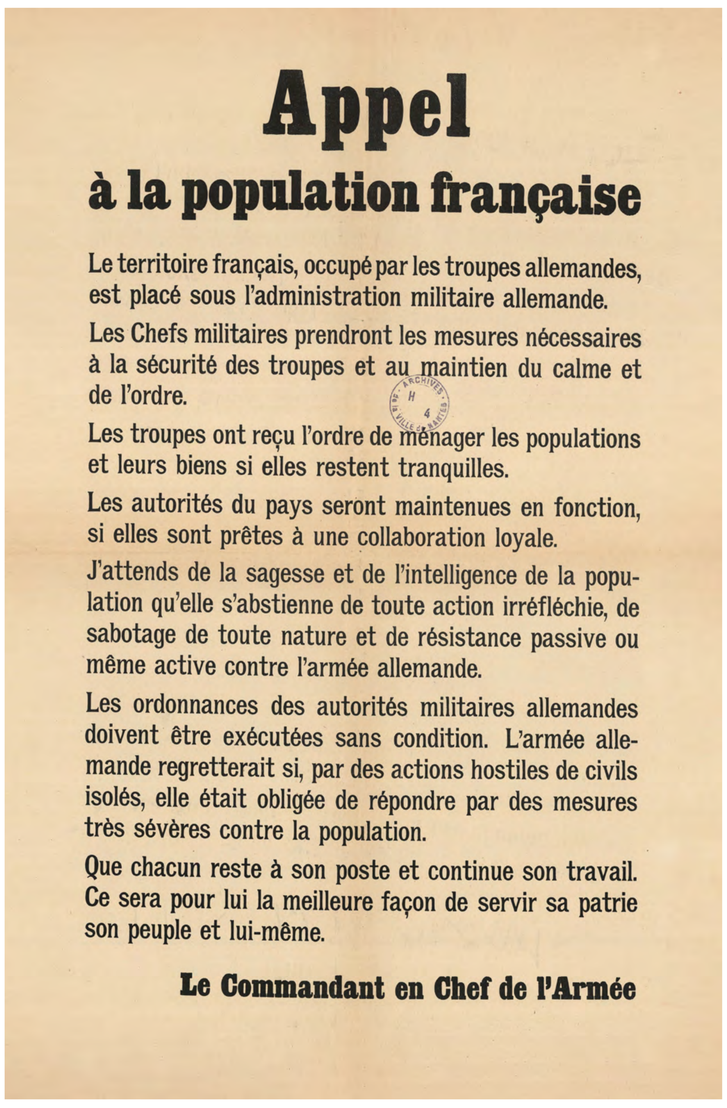

Appel

à la population française

Le territoire français, occupé par les troupes allemandes, est placé sous l'administration militaire allemande.

Les Chefs militaires prendront les mesures nécessaires à la sécurité des troupes et au maintien du calme et de l'ordre.

Les troupes ont reçu l'ordre de ménager les populations et leurs biens si elles restent tranquilles.

Les autorités du pays seront maintenues en fonction, si elles sont prêtes à une collaboration loyale.

J'attends de la sagesse et de l'intelligence de la population qu'elle s'abstienne de toute action irréfléchie, de sabotage de toute nature et de résistance passive ou même active contre l'armée allemande.

Les ordonnances des autorités militaires allemandes doivent être exécutées sans condition. L'armée allemande regretterait si, par des actions hostiles de civils isolés, elle était obligée de répondre par des mesures très sévères contre la population.

Que chacun reste à son poste et continue son travail. Ce sera pour lui la meilleure façon de servir sa patrie son peuple et lui-même.

Le Commandant en Chef de l'Armée

© Archives de Nantes

L'administration allemande prend ses quartiers autour de la place Foch : la Feldkommandantur, nouveau lieu du pouvoir dans la ville s'installe dans les bâtiments du 11e corps d'armée et le service de la sûreté du parti nazi, qui devient la Gestapo en 1942, occupe l'hôtel de Charette. La Feldgendarmerie est logée rue du Roi-Albert et le tribunal militaire rue Sully.

Programme complet des commémorations officielles et de l'ensemble des manifestations disponible sur le site des Archives de Nantes : archives.nantes.fr

02 | « À l'heure allemande »

Nantes, comme toute la zone occupée, passe à l'heure allemande.
Un couvre-feu est imposé aux habitants entre 22 heures et 6 heures. Ces horaires sont cependant régulièrement modifiés en fonction des actes de sabotage commis dans la ville. Ils sont par exemple élargis jusqu'à 23h30 le 26 juillet 1940 mais de nouveau restreints à 20h le 4 août 1940… Afin de faire respecter ces directives, des patrouilles allemandes sillonnent la ville et ont ordre de tirer sur tout contrevenant.

VILLE DE NANTES

CHANGEMENT de l'HEURE

(Décision de l'Autorité d'Occupation, Art. XVIII)

Les horloges et les montres doivent être avancées d'une heure

Ainsi donc à MIDI (heure française) elles marqueront 13 HEURES.

NANTES, le 21 Juin 1940. Le Maire : A. PAGEOT.

© Archives de Nantes

© Archives de Nantes

Très peu de photographies de la période d'occupation existent. Une ordonnance du 16 septembre 1940 interdit dans les territoires occupés de photographier en plein air ou de photographier de l'intérieur en direction de l'extérieur. En avril 1941, pour plusieurs travaux d'aménagements en cours, le maire sollicite une autorisation pour le service photographique de la ville : ici la chaussée à la pointe sud-est de l'île Feydeau après les comblements.

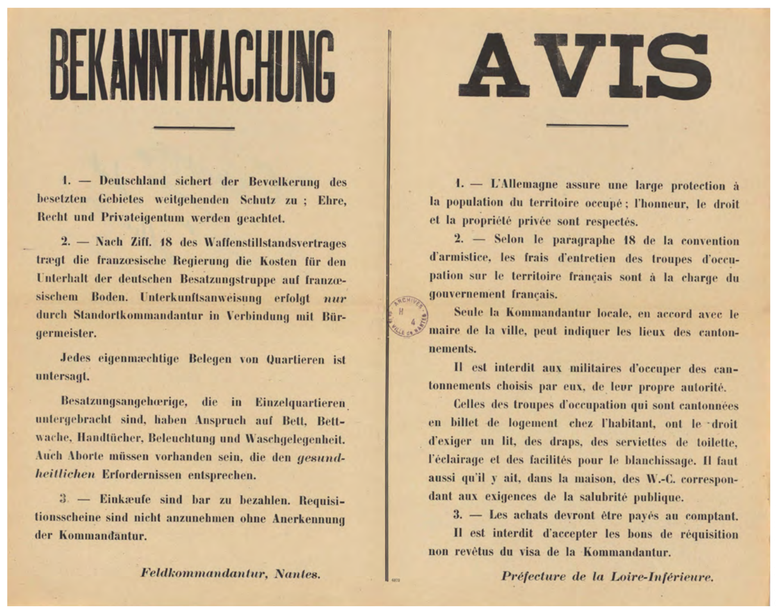

BEKANNTMACHUNG

1. — Deutschland sichert der Bevœlkerung des besetzten Gebietes weitgehenden Schutz zu ; Ehre, Recht und Privateigentum werden geachtet.

2. — Nach Ziff. 18 des Waffenstillstandsvertrages trægt die franzœsische Regierung die Kosten für den Unterhalt der deutschen Besatzungstruppe auf franzœsischem Boden. Unterkunftsanweisung erfolgt *nur* durch Standortkommandantur in Verbindung mit Bürgermeister.

Jedes eigenmæchtige Belegen von Quartieren ist untersagt.

Besatzungsangehœrige, die in Einzelquartieren untergebracht sind, haben Anspruch auf Bett, Bettwæsche, Handtücher, Beleuchtung und Waschgelegenheit. Auch Aborte müssen vorhanden sein, die den *gesundheitlichen* Erfordernissen entsprechen.

3. — Einkæufe sind bar zu bezahlen. Requisitionsscheine sind nicht anzunehmen ohne Anerkennung der Kommandantur.

Feldkommandantur, Nantes.

AVIS

1. — L'Allemagne assure une large protection à la population du territoire occupé ; l'honneur, le droit et la propriété privée sont respectés.

2. — Selon le paragraphe 18 de la convention d'armistice, les frais d'entretien des troupes d'occupation sur le territoire français sont à la charge du gouvernement français.

Seule la Kommandantur locale, en accord avec le maire de la ville, peut indiquer les lieux des cantonnements.

Il est interdit aux militaires d'occuper des cantonnements choisis par eux, de leur propre autorité.

Celles des troupes d'occupation qui sont cantonnées en billet de logement chez l'habitant, ont le droit d'exiger un lit, des draps, des serviettes de toilette, l'éclairage et des facilités pour le blanchissage. Il faut aussi qu'il y ait, dans la maison, des W.-C. correspondant aux exigences de la salubrité publique.

3. — Les achats devront être payés au comptant. Il est interdit d'accepter les bons de réquisition non revêtus du visa de la Kommandantur.

Préfecture de la Loire-Inférieure.

© Archives de Nantes

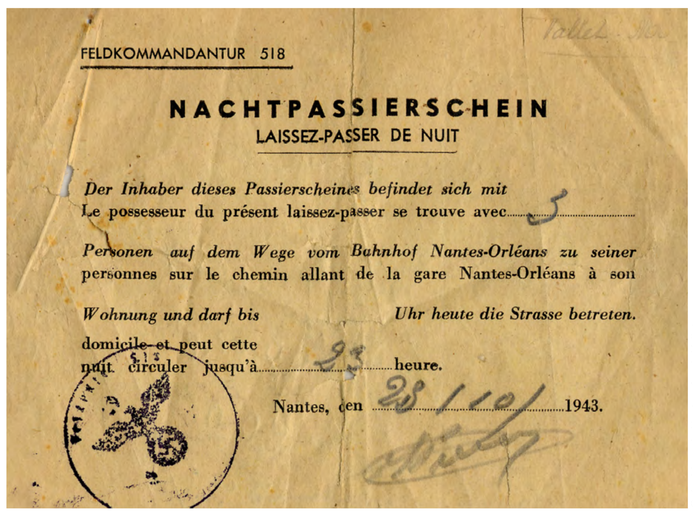

FELDKOMMANDANTUR 518

NACHTPASSIERSCHEIN

LAISSEZ-PASSER DE NUIT

Der Inhaber dieses Passierscheines befindet sich mit
Le possesseur du présent laissez-passer se trouve avec 3

Personen auf dem Wege vom Bahnhof Nantes-Orléans zu seiner
personnes sur le chemin allant de la gare Nantes-Orléans à son

Wohnung und darf bis *Uhr heute die Strasse betreten.*
domicile et peut cette
nuit circuler jusqu'à 23 heure.

Nantes, ce 28/10/ 1943.

© Archives de Nantes, fonds Vallet

La libre-circulation n'est plus de mise, les autorités allemandes délivrent permis et autorisations. Les personnes travaillant de nuit reçoivent un laissez-passer et doivent se signaler par un brassard. Toutes les manifestations en groupe sont interdites. La municipalité doit transmettre à la Kreiskommandantur pour autorisation toutes les demandes de réunions sportives, culturelles, politiques, économiques. Les horaires, lieux, nombre de personnes concernées doivent être précisés et respectés.

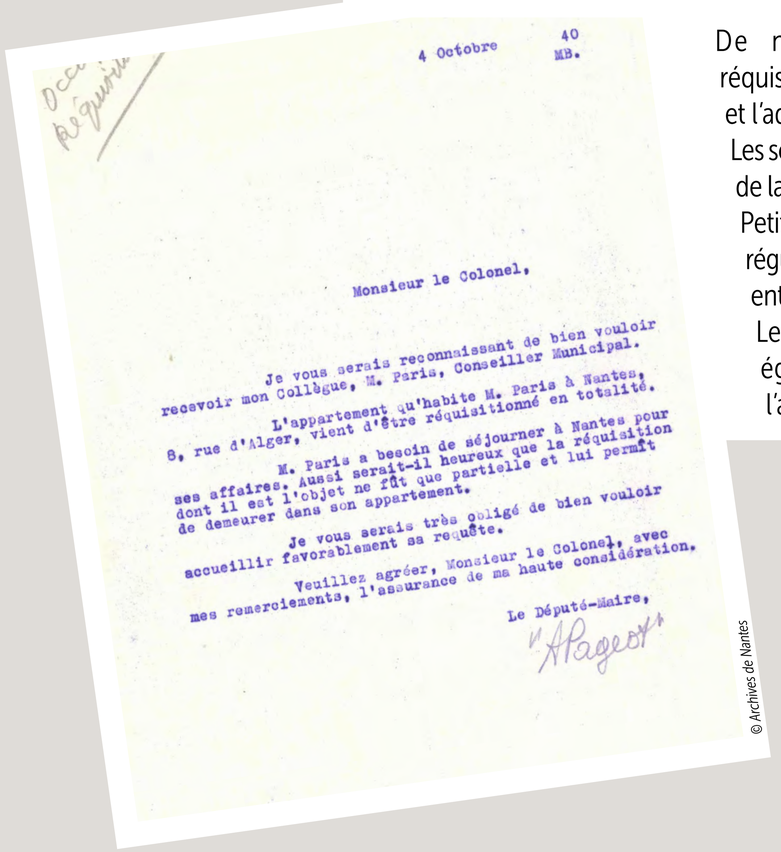

4 Octobre 40
MB.

Monsieur le Colonel,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir recevoir mon Collègue, M. Paris, Conseiller Municipal.

L'appartement qu'habite M. Paris à Nantes, 8, rue d'Alger, vient d'être réquisitionné en totalité.

M. Paris a besoin de séjourner à Nantes pour ses affaires. Aussi serait-il heureux que la réquisition dont il est l'objet ne fût que partielle et lui permît de demeurer dans son appartement.

Je vous serais très obligé de bien vouloir accueillir favorablement sa requête.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel, avec mes remerciements, l'assurance de ma haute considération.

Le Député-Maire,
A. Pageot

© Archives de Nantes

De nombreux logements sont réquisitionnés pour loger les officiers et l'administration de l'occupation.
Les soldats sont logés dans les casernes de la ville et les stades (Vivier, Malville, Petit-Breton et le Stade Nantais) sont régulièrement réquisitionnés pour les entraînements de la Wehrmacht.
Le cinéma Apollo, rue Racine, est également mis à disposition de l'armée allemande.

La monnaie allemande dans les territoires occupés

VALEURS COMPARÉES DES MONNAIES ALLEMANDE ET FRANÇAISE

CINQUANTE REICHSPFENNIG (10 francs).

UN REICHSMARK (20 francs).

VINGT REICHSMARK (400 francs)

DEUX REICHSMARK (40 francs)

CINQ REICHSMARK (100 francs)

La monnaie allemande

L'unité monétaire allemande est le Reichsmark de 100 Reichspfennig.

Les seules coupures qui peuvent être utilisées par les troupes d'occupation dans le règlement des achats au comptant, effectués en conformité du paragraphe X des Règlements publications » du 28 juin sont les cinq coupures dont nous reproduisons aujourd'hui le fac-similé.

Dans le règlement des achats au comptant, les monnaies divisionnaires à utiliser pour les sommes inférieures à 50 pfennig doivent être exclusivement les monnaies divisionnaires françaises.

On sait d'autre part que les autorités d'occupation ont fixé comme suit l'équivalence entre le Reichsmark et le franc français : 1 fr. = 0,05 Reichsmark, c'est-à-dire que 1 Reichm. = 20 fr.

Tableau d'équivalence des deux monnaies

De ce qui précède, il résulte qu'un Reichsmark valant 100 pfennig ou 20 francs.

50 pfennig valent : 10 francs ;
25 pfennig valent : 5 francs ;
10 pfennig valent : 2 francs ;
5 pfennig valent : 1 franc ;
1 pfennig vaut : 0 fr. 20.

Quant aux billets émis par la Reichsbank et dont nous donnons ci-dessus l'énumération une simple opération permettra à nos lecteurs de déterminer leur valeur :

1 mark	valant :	20 frs ;
2 marks	valent :	40 frs ;
5 marks	valent :	100 frs ;
10 marks	valent :	200 frs ;
20 marks	valent :	400 frs ;
50 marks	valent :	1.000 frs ;
100 marks	valent :	2.000 frs ;
500 marks	valent :	10.000 frs ;
1.000 marks	valent :	20.000 frs.

© Archives de Nantes

Les billets allemands sont en circulation à Nantes, le journal Ouest-Éclair les présente à ses lecteurs.
À leur arrivée dans la ville, les Allemands ont fait sceller les coffres des banques nantaises. C'est pourquoi en juillet 1940, le maire sollicite auprès du Feldkommandant l'ouverture de ces coffres appartenant aux industriels et commerçants nantais afin qu'ils puissent payer leurs ouvriers et employés.

03 | Une population mise sous pression

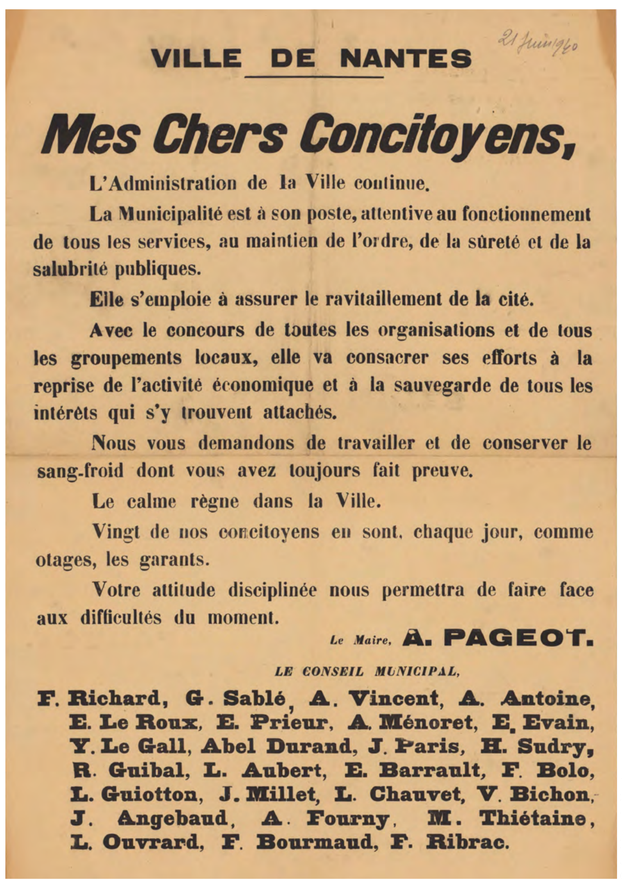

VILLE DE NANTES

Mes Chers Concitoyens,

L'Administration de la Ville continue.

La Municipalité est à son poste, attentive au fonctionnement de tous les services, au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques.

Elle s'emploie à assurer le ravitaillement de la cité.

Avec le concours de toutes les organisations et de tous les groupements locaux, elle va consacrer ses efforts à la reprise de l'activité économique et à la sauvegarde de tous les intérêts qui s'y trouvent attachés.

Nous vous demandons de travailler et de conserver le sang-froid dont vous avez toujours fait preuve.

Le calme règne dans la Ville.

Vingt de nos concitoyens en sont, chaque jour, comme otages, les garants.

Votre attitude disciplinée nous permettra de faire face aux difficultés du moment.

Le Maire, **A. PAGEOT.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

F. Richard, G. Sablé, A. Vincent, A. Antoine, E. Le Roux, E. Prieur, A. Ménoret, E. Evain, Y. Le Gall, Abel Durand, J. Paris, H. Sudry, R. Guibal, L. Aubert, E. Barrault, F. Bolo, L. Guiotton, J. Millet, L. Chauvet, V. Bichon, J. Angebaud, A. Fourny, M. Thiétaine, L. Ouvrard, F. Bourmaud, F. Ribrac.

© Archives de Nantes

La continuité de l'administration municipale est assurée. Le maire, régulièrement convoqué par le Feldkommandant, applique localement les directives émanant des autorités d'occupation. Le 10 octobre 1940, avec comme prétexte un problème suite à la réquisition de sa voiture, Auguste Pageot est arrêté et emprisonné aux Rochettes. Il est libéré le 23 décembre après avoir remis sa démission. Le 1er mars 1941, après une vacance de plusieurs mois assurée par Edmond Prieur, Gaëtan Rondeau est nommé par Vichy à la tête de la municipalité.

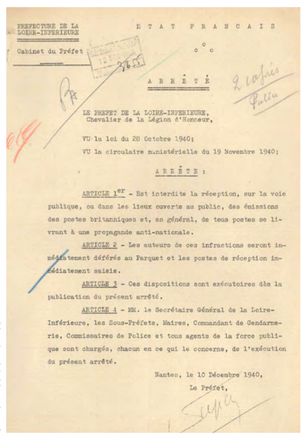

PREFECTURE DE LA LOIRE-INFERIEURE
Cabinet du Préfet

ETAT FRANCAIS

ARRÊTÉ

LE PREFET DE LA LOIRE-INFERIEURE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 28 Octobre 1940;

VU la circulaire ministérielle du 19 Novembre 1940;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er - Est interdite la réception, sur la voie publique, ou dans les lieux ouverts au public, des émissions des postes britanniques et, en général, de tous postes se livrant à une propagande anti-nationale.

ARTICLE 2 - Les auteurs de ces infractions seront immédiatement déférés au Parquet et les postes de réception immédiatement saisis.

ARTICLE 3 - Ces dispositions sont exécutoires dès la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 - MM. le Secrétaire Général de la Loire-Inférieure, les Sous-Préfets, Maires, Commandant de Gendarmerie, Commissaires de Police et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 10 Décembre 1940,

Le Préfet,

© Archives de Nantes

Arrêté de la préfecture sur la réception des émissions britanniques, 10 décembre 1940.
L'accès à l'information est drastiquement contrôlé par les autorités allemandes. Dès juillet 1940, l'écoute des radios alliées est interdite. Ce sont en fait les émissions de la radio britannique BBC qui sont visées. Les outils de communication et de diffusion sont surveillés : les papiers carbone sont interdits à la vente tout comme les appareils de polycopie pouvant servir à la reproduction de tracts dont la possession doit être déclarée en préfecture. Les colombiers sont fermés en février 1941 rendant impossibles les communications par pigeons voyageurs.

LES OTAGES GARANTS DE L'ORDRE

Le soir même de l'arrivée des troupes allemandes à Nantes, le 19 juin 1940, la Kommandantur ordonne au maire d'envoyer à l'hôtel de la Vendée 20 Nantais désignés comme otages, afin de garantir l'ordre dans la ville. Le premier jour, ce sont les membres du conseil municipal qui se portent volontaires.
À partir du 7 juillet, un assouplissement est obtenu suite à *« l'attitude jusqu'ici paisible et loyale de la population civile »* et les otages ne sont plus tenus de passer la nuit à l'hôtel. Le statut d'otage implique de ne pas quitter la ville pendant 24 heures et de se tenir à la disposition des autorités d'occupation dès convocation.
La Ville organise l'établissement des listes de ces otages – 20 par jour – et sollicite les organisations professionnelles afin qu'elles désignent des volontaires parmi leurs membres. Le conseil municipal refuse que ces listes d'otages soient diffusées publiquement. La population nantaise n'est donc pas mise au courant de cette politique. À compter du 9 novembre 1940, le nombre d'otages quotidien est réduit à 10 personnes. En février 1942, la ville est exonérée de fournir des otages.

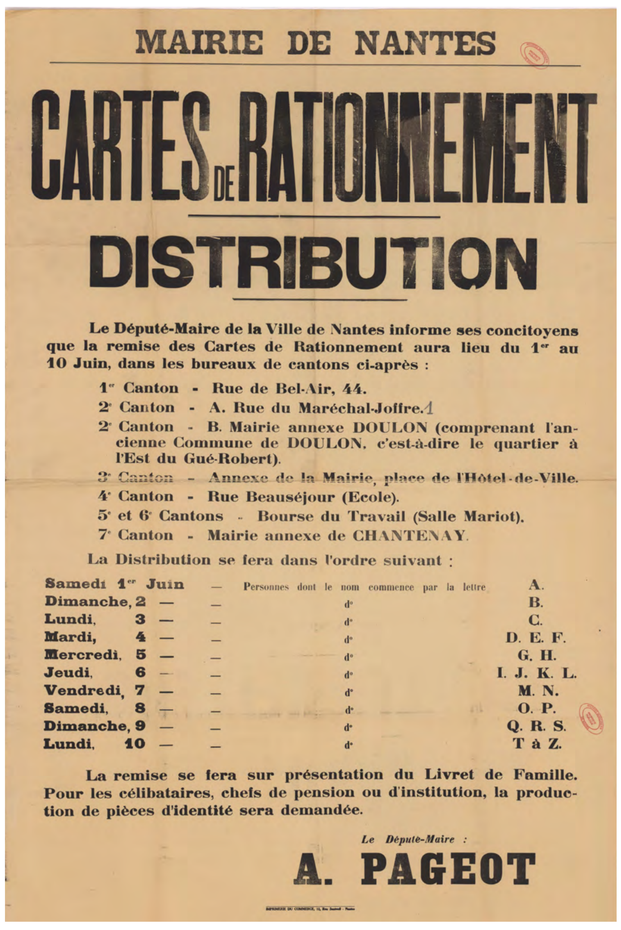

MAIRIE DE NANTES

CARTES DE RATIONNEMENT

DISTRIBUTION

Le Député-Maire de la Ville de Nantes informe ses concitoyens que la remise des Cartes de Rationnement aura lieu du 1er au 10 Juin, dans les bureaux de cantons ci-après :

1er Canton - Rue de Bel-Air, 44.
2e Canton - A. Rue du Maréchal-Joffre.
2e Canton - B. Mairie annexe DOULON (comprenant l'ancienne Commune de DOULON, c'est-à-dire le quartier à l'Est du Gué-Robert).
3e Canton - Annexe de la Mairie, place de l'Hôtel-de-Ville.
4e Canton - Rue Beauséjour (Ecole).
5e et 6e Cantons - Bourse du Travail (Salle Mariot).
7e Canton - Mairie annexe de CHANTENAY.

La Distribution se fera dans l'ordre suivant :

Samedi 1er Juin	Personnes dont le nom commence par la lettre	A.
Dimanche, 2	id.	B.
Lundi, 3	id.	C.
Mardi, 4	id.	D. E. F.
Mercredi, 5	id.	G. H.
Jeudi, 6	id.	I. J. K. L.
Vendredi, 7	id.	M. N.
Samedi, 8	id.	O. P.
Dimanche, 9	id.	Q. R. S.
Lundi, 10	id.	T à Z.

La remise se fera sur présentation du Livret de Famille. Pour les célibataires, chefs de pension ou d'institution, la production de pièces d'identité sera demandée.

Le Député-Maire :

A. PAGEOT

© Archives de Nantes

Organisation du rationnement, juin 1941.
Les municipalités sont chargées de la distribution des cartes d'alimentation et de rationnement.
Les feuilles de coupons permettent aux foyers nantais de s'approvisionner dans les 2 000 épiceries de quartier. Cependant, les quantités font parfois défaut. Les services nationaux de la répartition imposent l'acheminement à Paris de 80 % de la production maraîchère nantaise et les prélèvements des autorités d'occupation sont également conséquents. Les rations de beurre, viande et café ne peuvent parfois pas être délivrées, laissant la place au troc et au marché noir.

Courrier de Marcel Hatet du 15 juillet 1940.
Ancien-combattant, militant SFIO, Marcel Hatet est conseiller municipal de Nantes en 1936. Résistant, il est à l'origine du groupe Attila. Arrêté le 5 août 1943, il décède le lendemain dans les bureaux de la Gestapo.

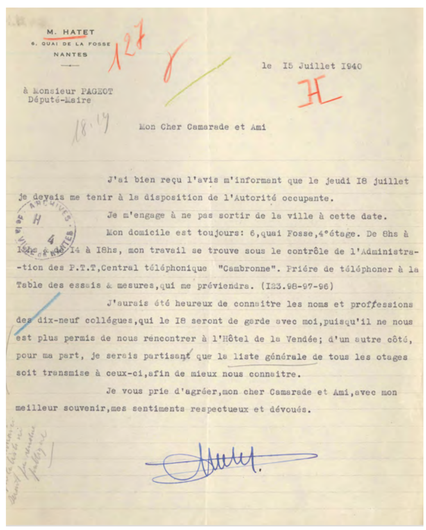

M. HATET
8, QUAI DE LA FOSSE
NANTES

le 15 Juillet 1940

à Monsieur PAGEOT
Député-Maire

Mon Cher Camarade et Ami

J'ai bien reçu l'avis m'informant que le jeudi 18 juillet je devais me tenir à la disposition de l'Autorité occupante.

Je m'engage à ne pas sortir de la ville à cette date.

Mon domicile est toujours: 6,quai Fosse,4e étage. De 8hs à 12hs et de 14 à 18hs, mon travail se trouve sous le contrôle de l'Administration des P.T.T.Central téléphonique "Cambronne". Prière de téléphoner à la Table des essais & mesures,qui me préviendra. (I33.98-97-96)

J'aurais été heureux de connaître les noms et professions des dix-neuf collègues,qui le 18 seront de garde avec moi,puisqu'il ne nous est plus permis de nous rencontrer à l'Hôtel de la Vendée; d'un autre côté, pour ma part, je serais partisan que la liste générale de tous les otages soit transmise à ceux-ci,afin de mieux nous connaître.

Je vous prie d'agréer,mon cher Camarade et Ami,avec mon meilleur souvenir,mes sentiments respectueux et dévoués.

© Archives de Nantes

Courrier de l'entreprise de travaux publics dont André Morice était administrateur.
Homme politique, il est conseiller municipal de Nantes sous la liste dirigée par le socialiste Auguste Pageot en 1935. Engagé volontaire au début du conflit, il est fait prisonnier en mai 1940.

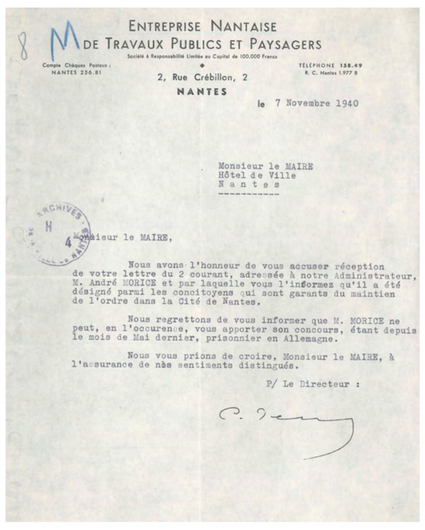

ENTREPRISE NANTAISE
DE TRAVAUX PUBLICS ET PAYSAGERS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 100.000 Francs
Compte Chèques Postaux : NANTES 256.81
TÉLÉPHONE 188.49
R. C. Nantes 1.977 B
2, Rue Crébillon, 2
NANTES

le 7 Novembre 1940

Monsieur le MAIRE
Hôtel de Ville
Nantes

Monsieur le MAIRE,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 2 courant, adressée à notre administrateur, M. André MORICE et par laquelle vous l'informez qu'il a été désigné parmi les concitoyens qui sont garants du maintien de l'ordre dans la Cité de Nantes.

Nous regrettons de vous informer que M. MORICE ne peut, en l'occurrence, vous apporter son concours, étant depuis le mois de Mai dernier, prisonnier en Allemagne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le MAIRE, à l'assurance de nos sentiments distingués.

P/ Le Directeur :

© Archives de Nantes

Courrier de M. Dubois Fesseau du 19 septembre 1941.

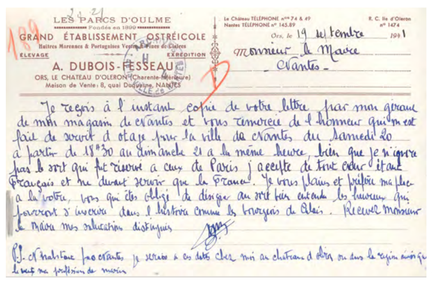

LES PARCS D'OULME
GRAND ÉTABLISSEMENT OSTRÉICOLE
ÉLEVAGE
A. DUBOIS-FESSEAU
ORS, LE CHATEAU D'OLERON (Charente-Inférieure)
Maison de Vente : 8, quai Duguay-Trouin, NANTES

Monsieur le Maire
Nantes

Je reçois à l'instant copie de votre lettre par mon gérant de mon magasin de Nantes et vous remercie de l'honneur qu'on est fait de servir d'otage pour la ville de Nantes du samedi 20 à partir de 18h30 au dimanche 21 à la même heure. Bien que je ignore pas le sort qui fut réservé à ceux de Paris j'accepte de tout cœur et tant Français et ne devant servir que la France. Je vous prions et prétexte ma place à la votre, vous qui êtes obligé de diriger au sort bien ceux de nos frères qui pourront s'inscrire dans l'histoire comme les héroïques de Paris. Recevez Monsieur le Maire mes salutations distinguées

© Archives de Nantes

04 | Le patriotisme mis à l'épreuve

L'occupation allemande interdit à tous les Nantais la célébration traditionnelle des fêtes nationales et patriotiques. À l'approche des 11 novembre et 14 juillet, police de la ville et forces d'occupation imposent des restrictions et augmentent les surveillances, notamment aux abords des monuments aux morts des précédents conflits de 1870 et de 1914-1918.

Malgré cela, un fait restera dans la mémoire des Nantais : dans la nuit du 10 au 11 novembre 1940, deux étudiants, Christian de Mondragon (16 ans) et Michel Dabat (19 ans), parviennent à accrocher le drapeau tricolore sur une des tours de la cathédrale.

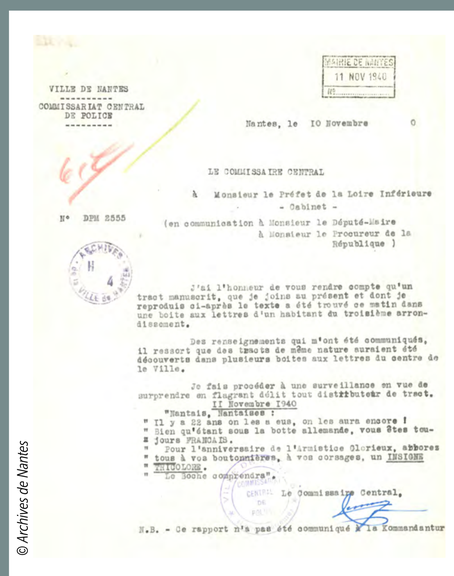

VILLE DE NANTES
COMMISSARIAT CENTRAL DE POLICE

MAIRIE DE NANTES 11 NOV 1940

Nantes, le 10 Novembre

LE COMMISSAIRE CENTRAL

A Monsieur le Préfet de la Loire Inférieure
- Cabinet -

N° DPM 2555

(en communication à Monsieur le Député-Maire
à Monsieur le Procureur de la République)

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un tract anonyme, que je joins au présent et dont je reproduis ci-après le texte a été trouvé ce matin dans une boite aux lettres d'un habitant du troisième arrondissement.

Des renseignements qui m'ont été communiqués, il ressort que des imprimés de même nature auraient été découverts dans plusieurs boites aux lettres du centre de la Ville.

Je fais procéder à une surveillance en vue de surprendre en flagrant délit tout distributeur de tract.

11 Novembre 1940

"Nantais, Nantaises !
" Il y a 22 ans on les a eus, on les aura encore !
" Bien qu'étant sous la botte allemande, vous êtes toujours FRANCAIS.
" Pour l'anniversaire de l'armistice Glorieux, abbores tous à vos boutonnières, à vos corsages, un INSIGNE TRICOLORE.
" Le Boche comprendra".

Le Commissaire Central,

N.B. - Ce rapport n'a pas été communiqué à la Kommandantur

© Archives de Nantes

Rapport de police adressé à la mairie le 10 novembre 1940.
Un tract a été intercepté par la police nantaise : alors que le 11 novembre, jour de l'Armistice de 1918, n'est plus chômé, les Nantais sont invités à porter un insigne tricolore.
Environ 150 lycéens et étudiants décident de ne pas se rendre en cours, le cortège se déplace dans les rues de Nantes reprenant en chœur La Marseillaise. Ils sont refoulés aux abords des tables mémoriales, ils déposent toutefois une gerbe au cimetière de la Bouteillerie.

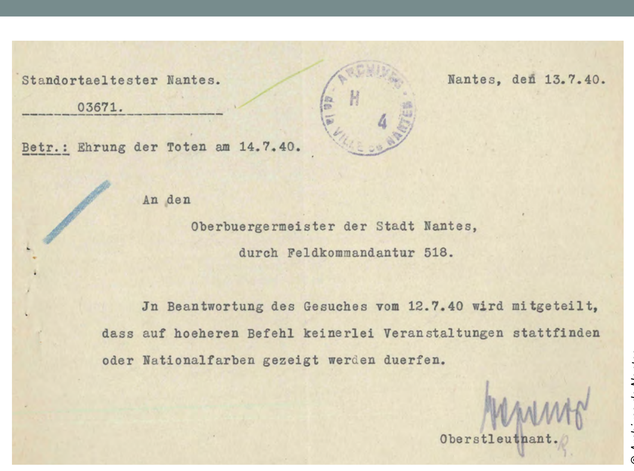

Standortaeltester Nantes.
03671.

Nantes, den 13.7.40.

Betr.: Ehrung der Toten am 14.7.40.

An den
Oberbuergermeister der Stadt Nantes,
durch Feldkommandantur 518.

Jn Beantwortung des Gesuches vom 12.7.40 wird mitgeteilt, dass auf hoeheren Befehl keinerlei Veranstaltungen stattfinden oder Nationalfarben gezeigt werden duerfen.

Oberstleutnant.

© Archives de Nantes

Note adressée au maire de Nantes, 13 juillet 1940.
Par ordre du lieutenant-colonel, aucune manifestation ni pavoisement de drapeaux tricolores ne sont autorisés à l'occasion du 14 juillet 1940. La journée reste toutefois chômée et une cérémonie à la cathédrale est organisée.
En 1941, les restrictions sont identiques, malgré cela plus de 1 000 personnes défilent au cimetière de la Gaudinière, fleurissant les tombes des soldats anglais et français. Une large banderole tricolore entrelacée d'une bande noire reste quelques heures sur les tables mémoriales.

Papillons V « vive de Gaulle ».
Plusieurs de ces petits objets patriotiques sont conservés aux Archives de Nantes. Fabriqués simplement dans des feuilles de carton portant l'inscription « Vive de Gaulle ». Certains sont également ornés des trois couleurs de la République française. Le rapport de police qui les accompagne précise qu'ils ont été trouvés au cours des mois de juin et juillet 1941.

© Archives de Nantes

LE « V » DE LA VICTOIRE

De nombreux rapports de police constatent ces inscriptions faites à la craie dans les rues de la ville, mais aussi sur des véhicules. Très rapide à réaliser avec une simple craie, ce « V » est le signe de la victoire prochaine et attendue.

Il est demandé aux instituteurs et institutrices d'être vigilants, ces signes étant peut-être le fait de jeunes enfants qui ont dans leurs poches les craies qu'ils utilisent à l'école. En décembre 1940, une affiche du maréchal Pétain placée sur les murs de l'école de la Fraternité a été maculée d'inscriptions. En réponse les parents ont ordre de se relayer pendant 10 jours pour garder l'endroit.

D'autres inscriptions sur les bâtiments de la ville sont régulièrement signalées dès l'automne 1940 :
« Londres » , « Berlin détruit », « Vive la France », « Vive de Gaulle ».

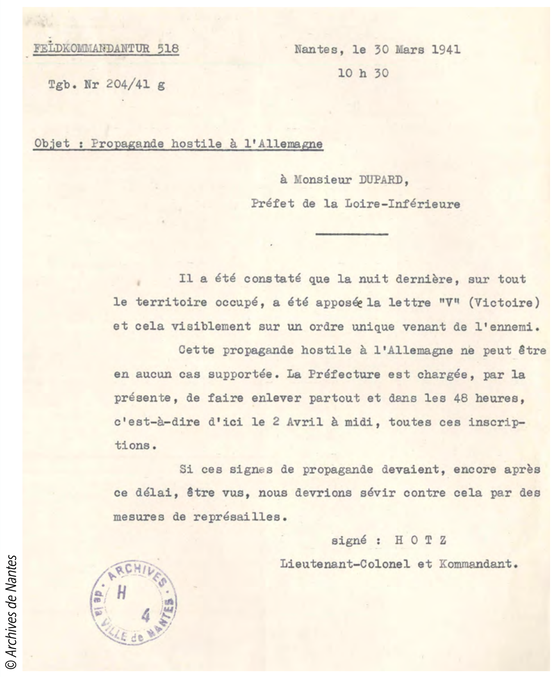

FELDKOMMANDANTUR 518
Tgb. Nr 204/41 g

Nantes, le 30 Mars 1941
10 h 30

Objet : Propagande hostile à l'Allemagne

à Monsieur DUPARD,
Préfet de la Loire-Inférieure

Il a été constaté que la nuit dernière, sur tout le territoire occupé, a été apposé la lettre "V" (Victoire) et cela visiblement sur un ordre unique venant de l'ennemi.

Cette propagande hostile à l'Allemagne ne peut être en aucun cas supportée. La Préfecture est chargée, par la présente, de faire enlever partout et dans les 48 heures, c'est-à-dire d'ici le 2 Avril à midi, toutes ces inscriptions.

Si ces signes de propagande devaient, encore après ce délai, être vus, nous devrions sévir contre cela par des mesures de représailles.

signé : H O T Z
Lieutenant-Colonel et Kommandant.

© Archives de Nantes

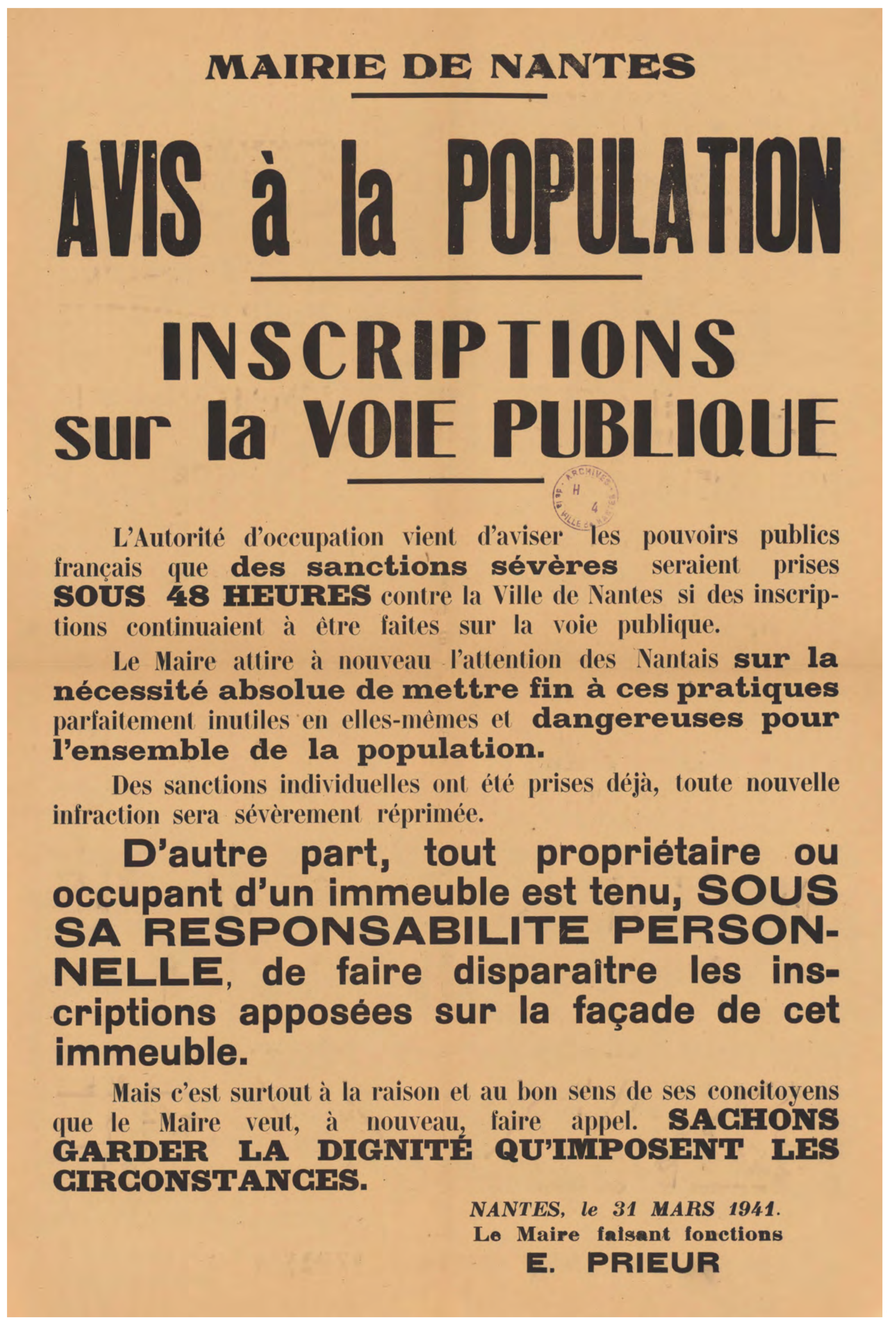

MAIRIE DE NANTES

AVIS à la POPULATION

INSCRIPTIONS sur la VOIE PUBLIQUE

L'Autorité d'occupation vient d'aviser les pouvoirs publics français que **des sanctions sévères** seraient prises **SOUS 48 HEURES** contre la Ville de Nantes si des inscriptions continuaient à être faites sur la voie publique.

Le Maire attire à nouveau l'attention des Nantais **sur la nécessité absolue de mettre fin à ces pratiques** parfaitement inutiles en elles-mêmes et **dangereuses pour l'ensemble de la population.**

Des sanctions individuelles ont été prises déjà, toute nouvelle infraction sera sévèrement réprimée.

D'autre part, tout propriétaire ou occupant d'un immeuble est tenu, SOUS SA RESPONSABILITE PERSONNELLE, de faire disparaître les inscriptions apposées sur la façade de cet immeuble.

Mais c'est surtout à la raison et au bon sens de ses concitoyens que le Maire veut, à nouveau, faire appel. **SACHONS GARDER LA DIGNITÉ QU'IMPOSENT LES CIRCONSTANCES.**

NANTES, le 31 MARS 1941.
Le Maire faisant fonctions
E. PRIEUR

© Archives de Nantes

05 | Une ville sous tension

À chaque acte de dégradation constaté les autorités allemandes réagissent, de nouvelles mesures de restrictions sont alors imposées à la population nantaise : durcissement du couvre-feu et des horaires d'ouverture des établissements (cafés, théâtres, magasins...). La Ville est systématiquement tenue pour responsable et des amendes sont exigées en réparation des sabotages. Suite à l'attaque de la librairie allemande dont les vitres ont été brisées le 2 octobre 1941, une surveillance doit être organisée dans la zone située entre la place du Cirque et le quai de Flesselles. Des civils, placés tous les 40 mètres, vont se relayer nuit et jour avec interdiction de se parler entre eux.

© Archives de Nantes

Les panneaux indicateurs de l'armée d'occupation sont l'objet de nombreuses dégradations : brisés, recouverts d'inscriptions, ils sont parfois enlevés de leurs emplacements. Les autorités allemandes imposent à la mairie de les faire remplacer systématiquement.

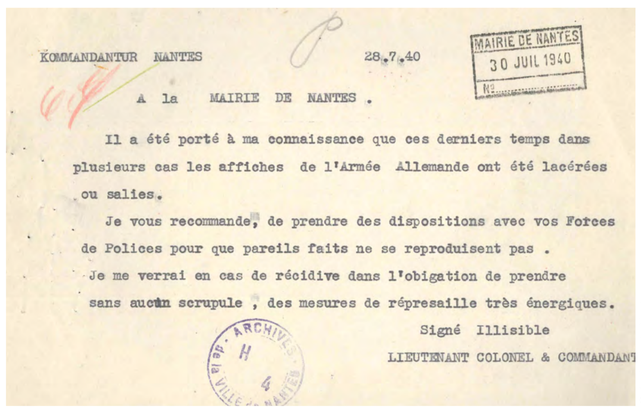

KOMMANDANTUR NANTES 28.7.40

MAIRIE DE NANTES 30 JUIL 1940

A la MAIRIE DE NANTES.

Il a été porté à ma connaissance que ces derniers temps dans plusieurs cas les affiches de l'Armée Allemande ont été lacérées ou salies.

Je vous recommande, de prendre des dispositions avec vos Forces de Polices pour que pareils faits ne se reproduisent pas.

Je me verrai en cas de récidive dans l'obigation de prendre sans aucun scrupule, des mesures de répresaille très énergiques.

Signé Illisible
LIEUTENANT COLONEL & COMMANDANT

© Archives de Nantes

Note de la Kommandantur du 28 juillet 1940.
La Kommandantur adresse périodiquement des notes au maire de Nantes. De nombreux exemplaires de ces courriers, traduits par les services de la Ville sont conservés aux Archives de Nantes.
Edmond Duméril, professeur d'allemand et directeur de l'Institut Supérieur des Lettres de Nantes est l'interprète auprès du préfet. Son journal rédigé au jour le jour, tout comme les notes quotidiennes de Fernand Soil, secrétaire général de la Ville, constituent des sources incontournables pour les historiens.

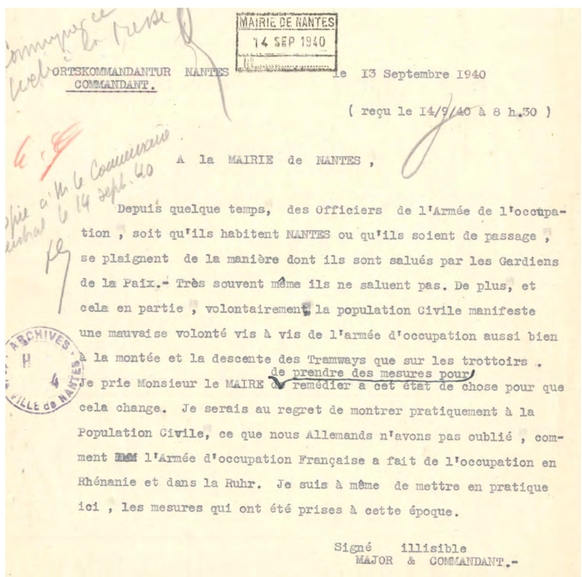

MAIRIE DE NANTES 14 SEP 1940

ORTSKOMMANDANTUR NANTES le 13 Septembre 1940
COMMANDANT.

(reçu le 14/9/40 à 8 h.30)

A la MAIRIE de NANTES,

Depuis quelque temps, des Officiers de l'Armée de l'occupation, soit qu'ils habitent NANTES ou qu'ils soient de passage, se plaignent de la manière dont ils sont salués par les Gardiens de la Paix.- Très souvent même ils ne saluent pas. De plus, et cela en partie, volontairement, la population Civile manifeste une mauvaise volonté vis à vis de l'armée d'occupation aussi bien à la montée et la descente des Tramways que sur les trottoirs.
Je prie Monsieur le MAIRE de prendre des mesures pour remédier à cet état de chose pour que cela change. Je serais au regret de montrer pratiquement à la Population Civile, ce que nous Allemands n'avons pas oublié, comment l'Armée d'occupation Française a fait de l'occupation en Rhénanie et dans la Ruhr. Je suis à même de mettre en pratique ici, les mesures qui ont été prises à cette époque.

Signé illisible
MAJOR & COMMANDANT.-

© Archives de Nantes

Courrier de la Ortskommandantur à la mairie du 13 septembre 1940.
Nous avons ici la description de l'atmosphère dans une ville occupée : dans les rues, dans les tramways, les soldats allemands déplorent l'attitude des Nantais qui les ignorent volontiers. S'agit-il d'actes de résistance passive, d'un rejet de l'occupant, ou tout simplement de faire profil-bas afin d'éviter tout problème ? Quoiqu'il en soit, l'autorité d'occupation ne le permet pas, salut et respect doivent être observés par tous.

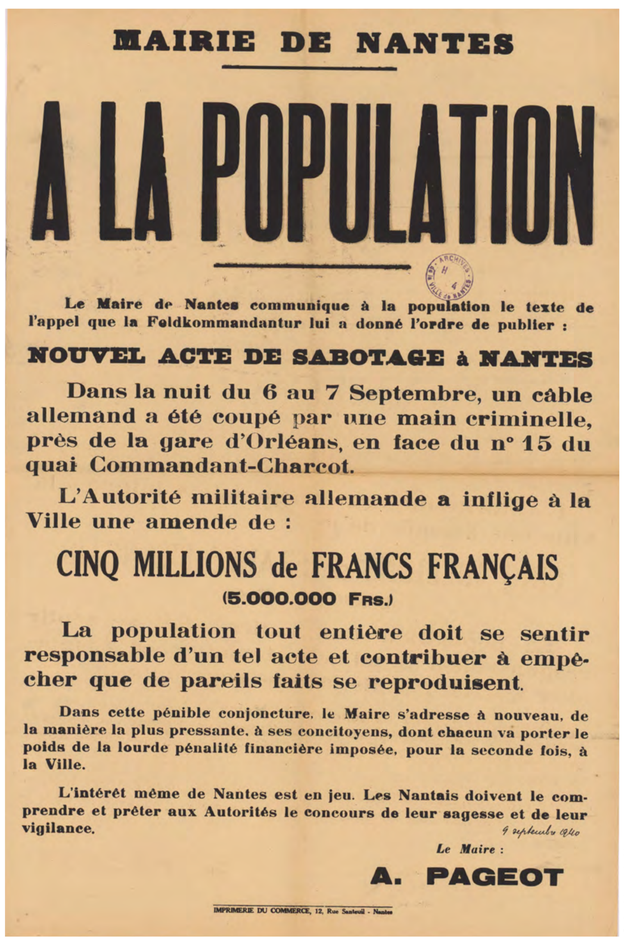

MAIRIE DE NANTES

A LA POPULATION

Le Maire de Nantes communique à la population le texte de l'appel que la Feldkommandantur lui a donné l'ordre de publier :

NOUVEL ACTE DE SABOTAGE à NANTES

Dans la nuit du 6 au 7 Septembre, un câble allemand a été coupé par une main criminelle, près de la gare d'Orléans, en face du n° 15 du quai Commandant-Charcot.

L'Autorité militaire allemande a inflige à la Ville une amende de :

CINQ MILLIONS de FRANCS FRANÇAIS
(5.000.000 Frs.)

La population tout entière doit se sentir responsable d'un tel acte et contribuer à empêcher que de pareils faits se reproduisent.

Dans cette pénible conjoncture, le Maire s'adresse à nouveau, de la manière la plus pressante, à ses concitoyens, dont chacun va porter le poids de la lourde pénalité financière imposée, pour la seconde fois, à la Ville.

L'intérêt même de Nantes est en jeu. Les Nantais doivent le comprendre et prêter aux Autorités le concours de leur sagesse et de leur vigilance.

Le Maire :
A. PAGEOT

IMPRIMERIE DU COMMERCE, 12, Rue Scribe - Nantes

© Archives de Nantes

Les câbles téléphoniques allemands font régulièrement l'objet de sabotages ; ils sont de plus en certains lieux de la ville très facilement accessibles, comme le constate le commissaire de police en août 1940 : *« ces câbles sont tantôt posés à terre, tantôt sur des arbustes, ou encore trop bas pour le passage de certains véhicules »*. L'amende s'ajoute à celle de 2 millions de francs imposée par les autorités allemandes en août 1940 pour des faits similaires. En mai 1941, suite à de nouveaux sabotages sur les câbles, une amende de 3 millions est exigée auprès de la Ville.

Des soldats allemands empruntant le tramway place Graslin.

© Archives de Nantes, fonds Roland Robert

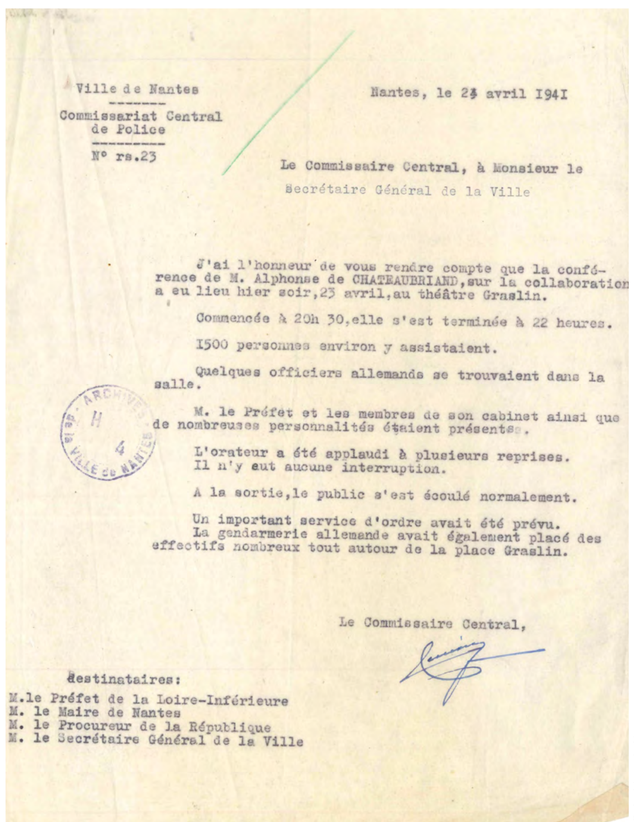

Ville de Nantes
Commissariat Central de Police
N° rs.23

Nantes, le 23 avril 1941

Le Commissaire Central, à Monsieur le Secrétaire Général de la Ville

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la conférence de M. Alphonse de CHATEAUBRIAND, sur la collaboration a eu lieu hier soir, 23 avril, au théâtre Graslin.

Commencée à 20h 30, elle s'est terminée à 22 heures.

1500 personnes environ y assistaient.

Quelques officiers allemands se trouvaient dans la salle.

M. le Préfet et les membres de son cabinet ainsi que de nombreuses personnalités étaient présentes.

L'orateur a été applaudi à plusieurs reprises. Il n'y eut aucune interruption.

A la sortie, le public s'est écoulé normalement.

Un important service d'ordre avait été prévu. La gendarmerie allemande avait également placé des effectifs nombreux tout autour de la place Graslin.

Le Commissaire Central,

destinataires:
M. le Préfet de la Loire-Inférieure
M. le Maire de Nantes
M. le Procureur de la République
M. le Secrétaire Général de la Ville

© Archives de Nantes

Rapport de police du 23 avril 1941 au sujet du déroulement de la conférence d'Alphonse de Châteaubriant sur les bienfaits de la collaboration.
Le groupe « Collaboration », qui compte un millier d'adhérents en 1942, organise de nombreuses conférences à Nantes. L'institut allemand propose également une large programmation : expositions d'artistes allemands, concerts, chorales ou encore cours d'allemand. D'autres groupes collaborationnistes sont également représentés à Nantes : le Parti national Breton, le Parti populaire français de Doriot, ou encore le Mouvement social révolutionnaire. Ce dernier sollicite auprès du maire Gaétan Rondeau, en décembre 1941, la suppression des noms de rues faisant référence aux anciens alliés de la France. Cet acte serait alors *« l'occasion de faire mentir la triste réputation de ville gaulliste que Nantes s'est acquise »*.

06 | Les premiers réseaux nantais de la Résistance

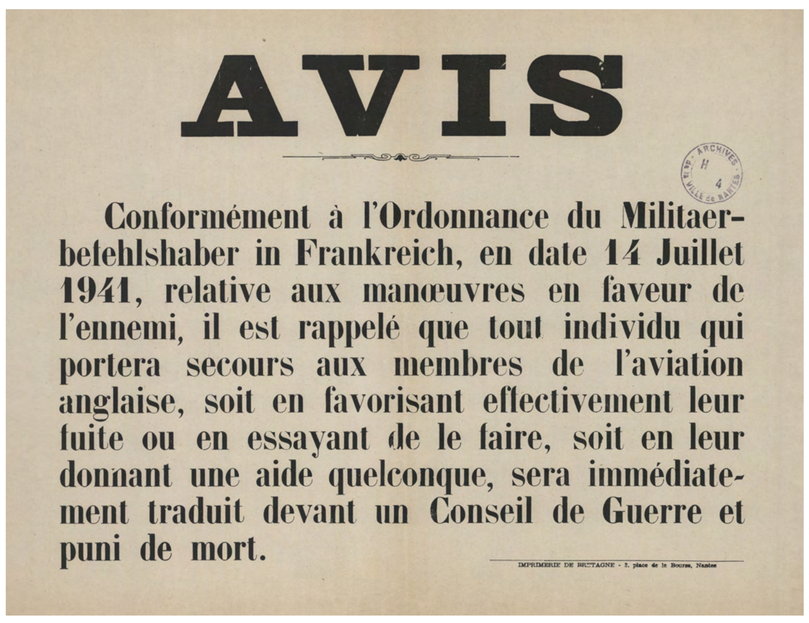

AVIS

Conformément à l'Ordonnance du Militaerbefehlshaber in Frankreich, en date 14 Juillet 1941, relative aux manœuvres en faveur de l'ennemi, il est rappelé que tout individu qui portera secours aux membres de l'aviation anglaise, soit en favorisant effectivement leur fuite ou en essayant de le faire, soit en leur donnant une aide quelconque, sera immédiatement traduit devant un Conseil de Guerre et puni de mort.

IMPRIMERIE DE BRETTAGNE - 3, place de la Bourse, Nantes

© Archives de Nantes

L'assistance aux soldats alliés et l'organisation d'évasions vers l'Angleterre font partie des premières actions de ces réseaux de résistance tout juste créés. Le groupe constitué autour de Marcel Hévin -groupe « Patt »- met en place une filière d'évasion, 5 soldats britanniques sont ainsi cachés et exfiltrés, le tout mobilisant plusieurs familles nantaises à leurs risques et périls.

Dresser un tableau des premiers réseaux de résistance à Nantes n'est pas aisé. En effet plusieurs groupes se constituent dès l'été 1940 et leurs membres, hommes et femmes, s'y entremêlent. Leurs actions sont variées : collectes de renseignements, caches d'armes, sabotages, éditions et diffusions de tracts, assistances et aides à l'évasion de prisonniers, etc.

Ainsi le réseau des anciens combattants avec Léon Jost, Alexandre Fourny, Auguste Bouvron, Fernand Ridel, etc. vient en aide aux prisonniers de guerre et, sous couvert d'une action sanitaire, organise de nombreuses évasions.

Rejoindre l'Angleterre, où le général de Gaulle appelle à la constitution d'une nouvelle armée, est aussi un objectif pour nombre de résistants. Le réseau Bocq-Adam, créé officiellement le 15 septembre 1940, met en place un transport vers l'Angleterre pour une vingtaine de volontaires. La tentative échoue et en janvier 1941 Paul Bocq et Henri Adam sont arrêtés à Douarnenez.

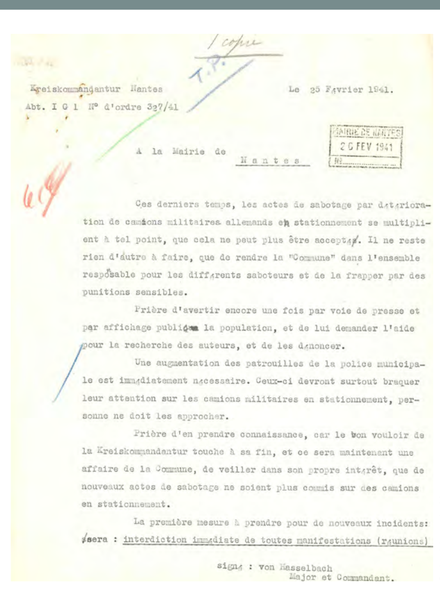

1 copie

Kreiskommandantur Nantes — Le 25 Février 1941.
Abt. I G 1 N° d'ordre 327/41

MAIRIE DE NANTES 26 FEV 1941

A la Mairie de Nantes

Ces derniers temps, les actes de sabotage par détérioration de camions militaires allemands en stationnement se multiplient à tel point, que cela ne peut plus être accepté. Il ne reste rien d'autre à faire, que de rendre la "Commune" dans l'ensemble responsable pour les différents saboteurs et de la frapper par des punitions sensibles.

Prière d'avertir encore une fois par voie de presse et par affichage public la population, et de lui demander l'aide pour la recherche des auteurs, et de les dénoncer.

Une augmentation des patrouilles de la police municipale est immédiatement nécessaire. Ceux-ci devront surtout braquer leur attention sur les camions militaires en stationnement, personne ne doit les approcher.

Prière d'en prendre connaissance, car le bon vouloir de la Kreiskommandantur touche à sa fin, et ce sera maintenant une affaire de la Commune, de veiller dans son propre intérêt, que de nouveaux actes de sabotage ne soient plus commis sur des camions en stationnement.

La première mesure à prendre pour de nouveaux incidents: sera : interdiction immédiate de toutes manifestations (réunions)

signé : von Masselbach
Major et Commandant.

© Archives de Nantes

Selon le courrier du Kreiskommandant, daté du 25 février 1941, des sabotages se multiplient à l'encontre des camions militaires allemands. Ces actes sont le fruit de groupes organisés qui détiennent munitions et explosifs. Déjà en septembre 1940, 40 camions allemands avaient été incendiés par les membres du réseau Bocq-Adam.

© Archives de Nantes, fonds Lemoine

Les foyers du soldat allemand «Soldatenheim», installés dans des locaux réquisitionnés, sont des lieux de détente pour les soldats de la Wehrmacht. Celui de la place Royale a été ouvert fin novembre 1940 en lieu et place du magasin juif « Petit-Paris ». Dans la nuit du 25 au 26 décembre 1940, Marin Poirier, membre du groupe Bocq-Adam y lance une grenade.

© Collection Musée de la Résistance nationale

Duplicateur de type « Ronéo » de marque Gestetner.
De petite dimension, la « Ronéo » est un système d'impression mobile très pratique et donc largement utilisée par la Résistance. Facile à faire fonctionner et facilement dissimulable dans une cave, un grenier, etc., elle permet de tirer 800 à 1 000 feuilles par heure. Il faut une encre spéciale et une feuille appelée « stencil ».

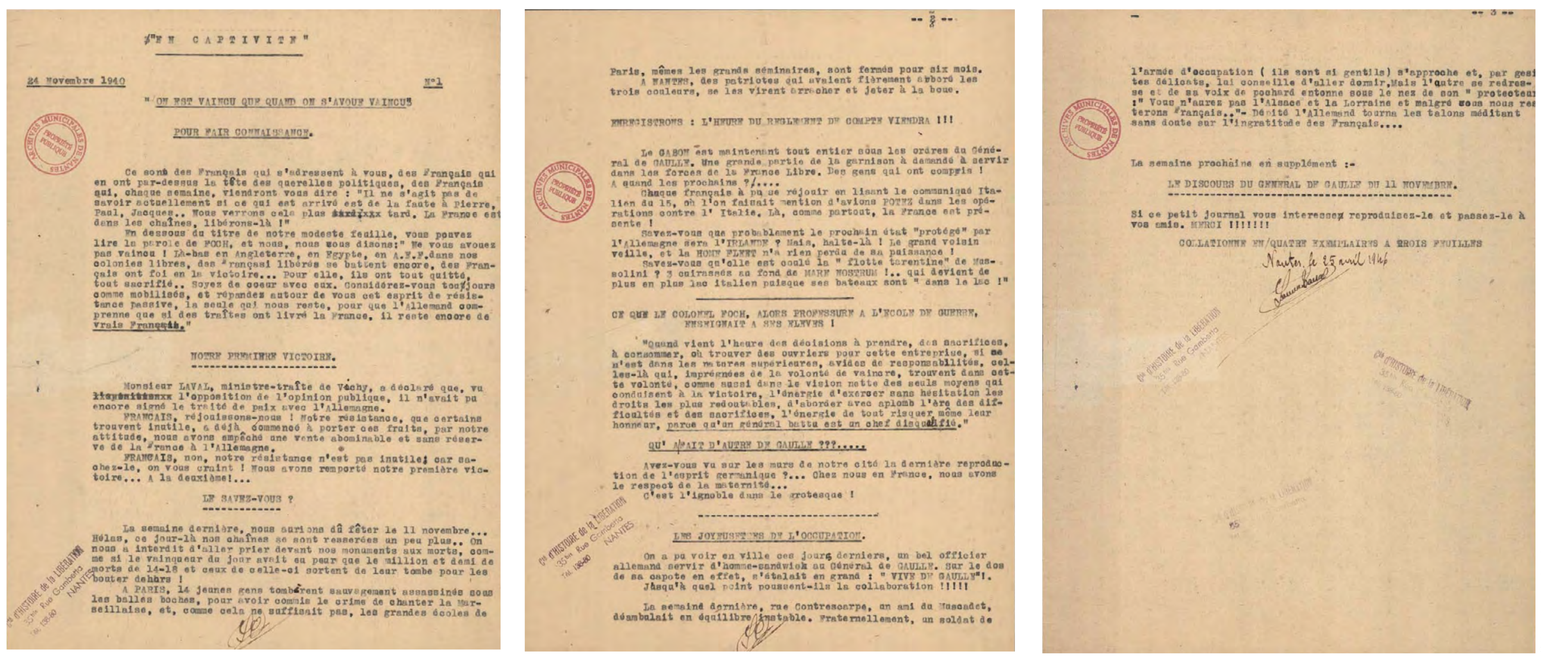

"EN CAPTIVITE"

24 Novembre 1940 — N°1

"ON NE SAIT VAINCU QUE QUAND ON S'AVOUE VAINCU"

POUR FAIRE CONNAISSANCE.

Ce sont des Français qui s'adressent à vous, des Français qui en ont par-dessus la tête des querelles politiques, des Français qui, chaque semaine, viendront vous dire : "Il ne s'agit pas de savoir actuellement si ce qui est arrivé est de la faute à Pierre, Paul, Jacques.. Nous verrons cela plus tard. La France est dans les chaînes, libérons-la !"

En dessous du titre de notre modeste feuille, vous pouvez lire la parole de FOCH, et nous, nous vous disons:" Ne vous avouez pas vaincu ! Là-bas en Angleterre, en Egypte, en A.E.F.dans nos colonies libres, des Français libérés se battent encore, des Français ont foi en la victoire... Pour elle, ils ont tout quitté, tout sacrifié.. Soyez de coeur avec eux. Considérez-vous toujours comme mobilisés, et répandez autour de vous cet esprit de résistance passive, la seule qui nous reste, pour que l'Allemand comprenne que si des traîtres ont livré la France, il reste encore de vrais Français."

NOTRE PREMIERE VICTOIRE.

Monsieur LAVAL, ministre-traître de Vichy, a déclaré que, vu l'opposition de l'opinion publique, il n'avait pu encore signé le traité de paix avec l'Allemagne.

FRANCAIS, réjouissons-nous ! Notre résistance, que certains trouvent inutile, a déjà commencé à porter ses fruits, par notre attitude, nous avons empêché une vente abominable et sans réserve de la France à l'Allemagne.

FRANCAIS, non, notre résistance n'est pas inutile; car sachez-le, on vous craint ! Nous avons remporté notre première victoire... A la deuxième!...

LE SAVEZ-VOUS ?

La semaine dernière, nous aurions dû fêter le 11 novembre... Hélas, ce jour-là nos chaînes se sont resserrées un peu plus.. On nous a interdit d'aller prier devant nos monuments aux morts, comme si le vainqueur du jour avait eu peur que le million et demi de morts de 14-18 et ceux de celle-ci sortent de leur tombe pour les bouter dehors !

A PARIS, 14 jeunes gens tombèrent sauvagement assassinés sous les balles boches, pour avoir commis le crime de chanter la Marseillaise, et, comme cela ne suffisait pas, les grandes écoles de Paris, mêmes les grands séminaires, sont fermés pour six mois.

A NANTES, des patriotes qui avaient flâmement arboré les trois couleurs, se les virent arracher et jeter à la boue.

ENREGISTRONS : L'HEURE DU REGLEMENT DE COMPTE VIENDRA !!!

Le GABON est maintenant tout entier sous les ordres du Général de GAULLE. Une grande partie de la garnison à demandé à servir dans les forces de la France Libre. Des gens qui ont compris ! A quand les prochains ?/....

Chaque français à pu se réjouir en lisant le communiqué Italien du 15, où l'on faisait mention d'avions POTEZ dans les opérations contre l' Italie. Là, comme partout, la France est présente !

Savez-vous que probablement le prochain état "protégé" par l'Allemagne sera l'IRLANDE ? Mais, halte-là ! Le grand voisin veille, et la MONS FLEET n'a rien perdu de sa puissance !

Savez-vous qu'elle est coulé la " flotte tarentine" de Mussolini ? 3 cuirassés au fond de MARS MOUTHUM !.. qui devient de plus en plus les Italien puisque ses bateaux sont " dans le lac !"

CE QUE LE COLONEL FOCH, ALORS PROFESSEUR A L'ECOLE DE GUERRE, ENSEIGNAIT A SES ELEVES !

"Quand vient l'heure des décisions à prendre, des sacrifices, à consommer, où trouver des ouvriers pour cette entreprise, si ce n'est dans les mêmes supérieures, avides de responsabilités, celles-là qui, imprégnées de la volonté de vaincre, trouvent dans cette volonté, comme aussi dans la vision nette des seuls moyens qui conduisent à la victoire, l'énergie d'exercer sans hésitation les droits les plus redoutables, d'aborder avec aplomb l'âre des difficultés et des sacrifices, l'énergie de tout risquer même leur honneur, parce qu'un général battu est un chef disqualifié."

QU'AVAIT D'AUTRE DE GAULLE ???....

Avez-vous vu sur les murs de notre cité la dernière reproduction de l'esprit germanique ?... Chez nous en France, nous avons le respect de la maternité...
C'est l'ignoble dans le grotesque !

LES JOYEUSETES DE L'OCCUPATION.

On a pu voir en ville ces jours derniers, un bel officier allemand servir d'homme-sandwich au Général de GAULLE. Sur le dos de sa capote en effet, s'étalait en grand : " VIVE DE GAULLE"!.
Jusqu'à quel point poussent-ils la collaboration !!!!!

La semaine dernière, rue Contrescarpe, un ami du Mascadet, déambulait en équilibre instable. Fraternellement, un soldat de l'armée d'occupation (ils sont si gentils) s'approche et, par gestes délicats, lui conseille d'aller dormir.Mais l'autre se redresse et de sa voix de poulard enrhumé sous le nez de son " protecteur :" Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine et malgré vous nous resterons Français.."- Dédit l'Allemand tourna les talons méditant sans doute sur l'ingratitude des Français....

La semaine prochaine en supplément :-

LE DISCOURS DU GENERAL DE GAULLE DU 11 NOVEMBRE.

Si ce petit journal vous intéresse, reproduisez-le et passez-le à vos amis. MERCI !!!!!!

COLLATIONNE EN QUATRE EXEMPLAIRES A TROIS FEUILLES

Nantes le 25 avril 1946

© Archives de Nantes

Premier numéro du journal clandestin *En captivité,* 24 novembre 1940.
Six étudiants fondent ce titre diffusé à un millier d'exemplaires à Nantes et dans une partie de la zone nord. Précurseur dans la dénonciation de la collaboration, le journal est anglophile et profondément gaulliste.
Les contenus de ces journaux clandestins permettent d'apporter les informations qui sont censurées par l'autorité allemande. Imprimés, recopiés à la main, ils sont ensuite distribués ou délivrés dans les boîtes aux lettres. Les femmes, moins suspectes que les hommes, ont eu un rôle majeur dans la diffusion de ces documents.

07 | Choisel, un camp d'internement à Châteaubriant

Châteaubriant, petite ville de 8 000 habitants et sous-préfecture de Loire-Inférieure, est occupée par les troupes allemandes en juin 1940. Lors de la défaite, 45 000 militaires français y sont faits prisonniers et entassés dans quatre camps avant d'être transférés en Allemagne. À partir d'avril 1941, l'État français transforme celui de Choisel - le plus important d'entre eux, situé au nord de la ville - en centre de séjour surveillé pour des internés administratifs. De nombreux opposants politiques, pour la plupart communistes ou syndicalistes, y sont alors emprisonnés.

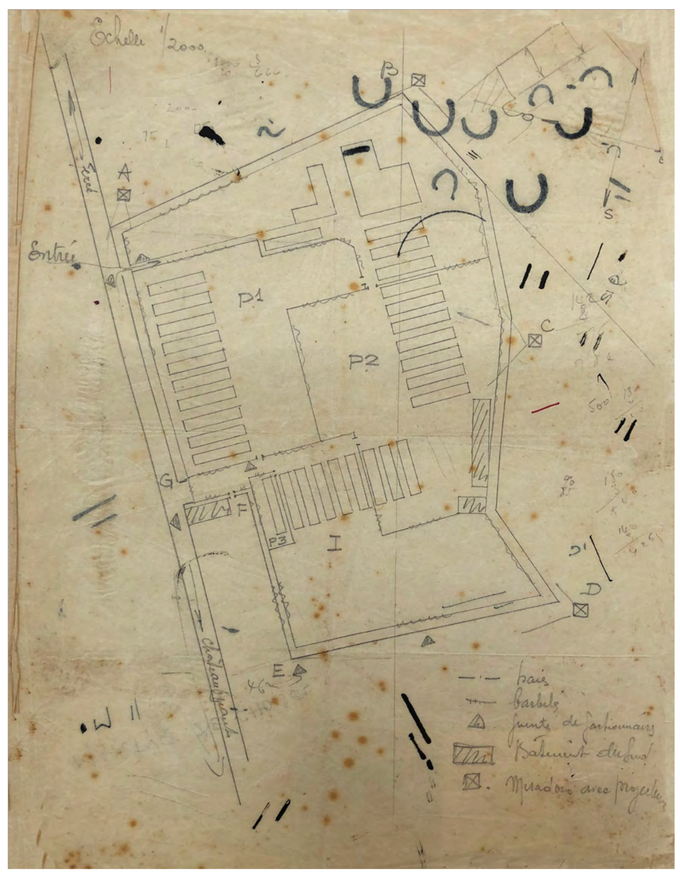

© ADLA – Fonds Henry Duguy

Plan du camp.
Ce plan a été réalisé par Henri Duguy (1916-1978), ancien dessinateur-projeteur à l'entreprise Cerabati à Nantes, interné à Choisel pendant une année et libéré le 23 avril 1942. Le camp est divisé en plusieurs secteurs entourés chacun de barbelés et de palissades, afin de séparer les différentes catégories de détenus (nomades, prisonniers de droit commun, politiques).

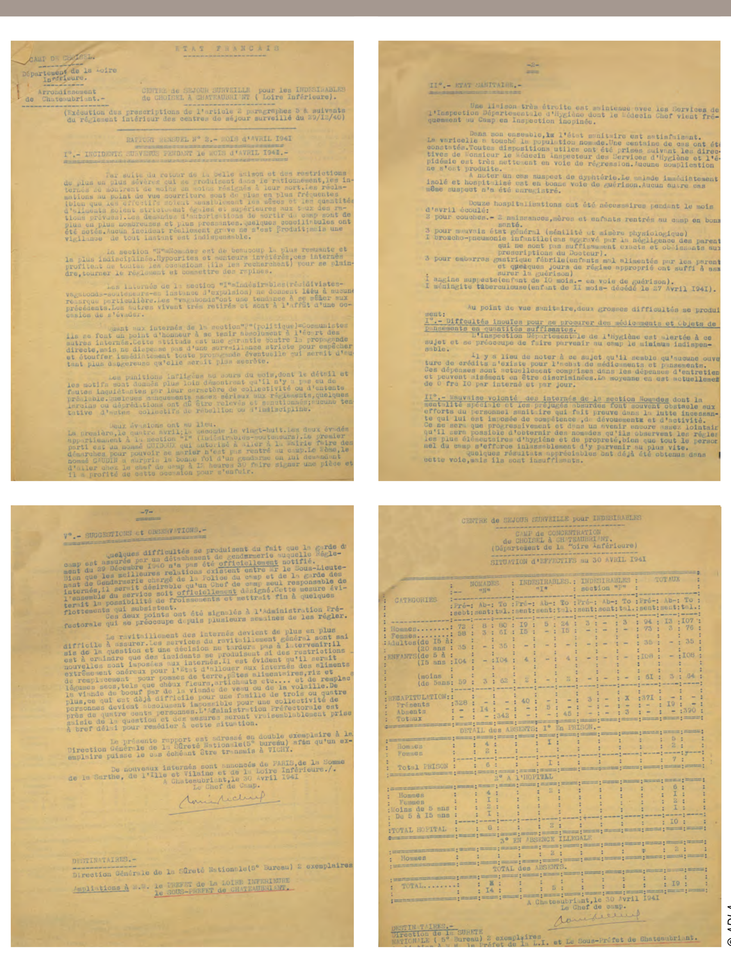

© ADLA

Rapport mensuel d'avril 1941.
La gestion administrative et la surveillance du camp dépendent de l'État français. Gardé par des gendarmes français, son directeur reçoit ses ordres de la sous-préfecture de Châteaubriant. Cependant, les autorités d'occupation veillent au fonctionnement et mènent des visites d'inspection.

© MRN/ Fonds de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, 2001

Photographie des baraques du camp de Choisel, juillet 1941.
Le camp de Choisel est constitué d'une trentaine de baraques en bois couvertes de tôle ondulée, accueillant chacune entre 40 et 50 internés. Elles sont surchauffées en été et glaciales en hiver. Lorsqu'il pleut, le sol est vite détrempé, la boue oblige alors à circuler sur des caillebotis en bois.

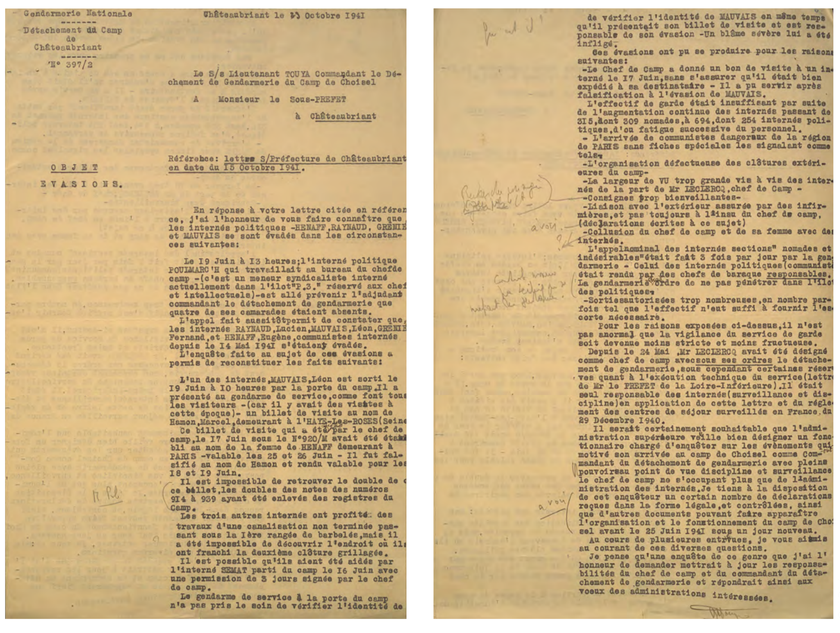

© ADLA

Rapport d'enquête relatif aux évasions de juin 1941.
Le 18 juin 1941, quatre figures notables du Parti communiste – Fernand Grenier, Henri Raynaud, Léon Mauvais, Eugène Hénaff – parviennent à s'évader du camp grâce à des complicités, y compris extérieures. En réaction, un nouveau chef de camp est nommé, les effectifs des gendarmes sont augmentés et les mesures de détention sont durcies.

Photographie prise après un challenge sportif organisé en octobre 1941 par Auguste Delaune (premier debout en partant de la gauche), président de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) d'avant-guerre.
La semaine est rythmée par différentes activités pour supporter l'internement. Les détenus mettent en place une « université » avec des cours de philosophie, d'histoire, de littérature, de sciences, auxquels participent les trois-quarts des internés. Le dimanche après-midi est consacré aux loisirs : jeux de société, bricolage, rencontres sportives, etc.

© MRN/Fonds de la famille Saffray-Moquet, 2007

AMRC
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE CHÂTEAUBRIANT

08 | « *Les coupables présumés* », l'escalade de l'été 1941

Le 22 juin 1941, lorsque Hitler déclenche l'opération Barbarossa et attaque l'URSS, le pacte germano-soviétique de non-agression signé le 23 août 1939 vole en éclat. Cet accord a provoqué une crise interne au sein du Parti communiste français. Ainsi plus du tiers des députés communistes se désolidarisent et quittent le parti qui est ensuite dissout par le gouvernement Daladier le 26 septembre 1939.
Entrés dans la clandestinité dès 1939, les communistes vont être, à partir de juin 1941, avec les juifs, une cible automatique des représailles des attentats contre l'occupant.

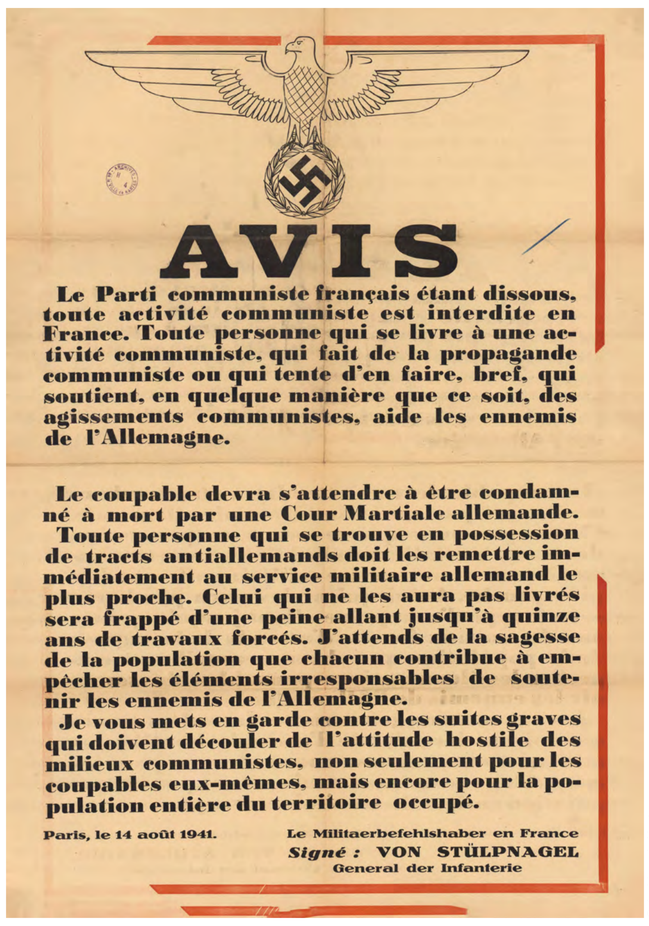

AVIS

Le Parti communiste français étant dissous, toute activité communiste est interdite en France. Toute personne qui se livre à une activité communiste, qui fait de la propagande communiste ou qui tente d'en faire, bref, qui soutient, en quelque manière que ce soit, des agissements communistes, aide les ennemis de l'Allemagne.

Le coupable devra s'attendre à être condamné à mort par une Cour Martiale allemande. Toute personne qui se trouve en possession de tracts antiallemands doit les remettre immédiatement au service militaire allemand le plus proche. Celui qui ne les aura pas livrés sera frappé d'une peine allant jusqu'à quinze ans de travaux forcés. J'attends de la sagesse de la population que chacun contribue à empêcher les éléments irresponsables de soutenir les ennemis de l'Allemagne.
Je vous mets en garde contre les suites graves qui doivent découler de l'attitude hostile des milieux communistes, non seulement pour les coupables eux-mêmes, mais encore pour la population entière du territoire occupé.

Paris, le 14 août 1941.

Le Militaerbefehlshaber en France
Signé : VON STÜLPNAGEL
General der Infanterie

© Archives de Nantes

Le 14 août 1941, le Militärbefehlshaber dirigé par le général Stülpnagel, décrète que toute activité communiste est passible de la peine de mort.

BEKANNTMACHUNG

1. Der Jude SZMUL TYSZELMAN aus Paris
2. Der HENRY GAUTHEROT aus Paris

sind wegen Begünstigung des Feindes, begangen durch Teilnahme an einer gegen die deutschen Besatzungstruppen gerichteten kommunistischen Kundgebung, zum Tode verurteilt und erschossen worden.

Paris, den 19. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

1. Le Juif SZMUL TYSZELMAN de Paris
2. Le nommé HENRY GAUTHEROT de Paris

ont été condamnés à mort pour aide à l'ennemi, ayant pris part à une manifestation communiste dirigée contre les troupes d'occupation allemandes. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 19 Août 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

© Archives de Nantes

Arrêtés à Paris le 13 août 1941, lors d'une manifestation mobilisant les étudiants et les jeunesses communistes, Szmul Tyszelman et Henry Gautherot sont condamnés à mort le 18 août et fusillés le lendemain. Le décret de Stülpnagel voit ici sa première application.

BEKANNTMACHUNG

Am Morgen des 21. August ist in Paris ein deutscher Wehrmachtangehöriger einem Mordanschlag zum Opfer gefallen. Ich bestimme daher :

1. Sämtliche von deutschen Dienststellen oder für deutsche Dienststellen in Frankreich in Haft irgend einer Art gehaltenen Franzosen gelten vom 23. August ab als Geiseln.

2. Von diesen Geiseln wird bei jedem weiteren Anlass eine der Schwere der Straftat entsprechende Anzahl erschossen werden.

Paris, den 22. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
In Vertretung :
SCHAUMBURG
Generalleutnant.

AVIS

Le 21 août au matin, un membre de l'Armée Allemande a été victime d'un assassinat à Paris.

En conséquence j'ordonne :

1. A partir du 23 août tous les Français mis en état d'arrestation, quel que ce soit par les autorités allemandes en France, ou qui sont arrêtés pour celles-ci sont considérés comme otages.

2. En cas d'un nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte criminel commis sera fusillé.

Paris, le 22 Août 1941.

Pour le
Militärbefehlshaber in Frankreich
SCHAUMBURG
Generalleutnant.

© Archives de Nantes

Cette affiche fait référence à l'attentat du métro Barbès : le 21 août un militaire de la marine allemande -l'aspirant Alfons Moser- est tué par un jeune communiste Pierre Georges dit Frédo, le futur colonel Fabien, assisté de Gilbert Brustlein. Cet attentat est la réponse aux exécutions du 19 août ; Frédo est alors commissaire militaire des bataillons de jeunesse, une organisation clandestine patronnée par le Parti communiste clandestin.

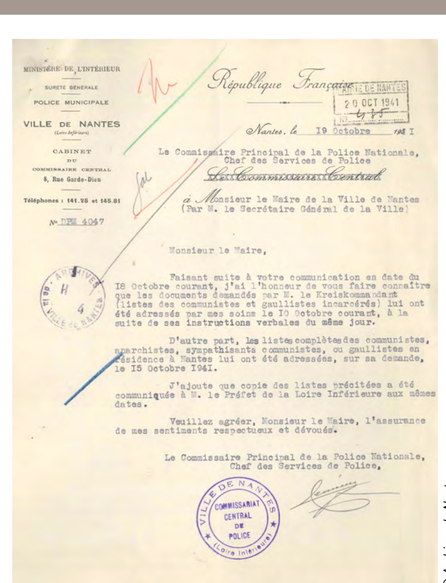

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
SURETÉ GÉNÉRALE
POLICE MUNICIPALE
VILLE DE NANTES
CABINET DU COMMISSAIRE CENTRAL
8, Rue Garde-Dieu
Téléphones : 141.98 et 145.81
N° DPM 4047

République Française

Nantes, le 19 Octobre 1941

Le Commissaire Principal de la Police Nationale,
Chef des Services de Police
Le Commissaire Central

à Monsieur le Maire de la Ville de Nantes
(Par M. le Secrétaire Général de la Ville)

Monsieur le Maire,

Faisant suite à votre communication en date du 18 Octobre courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les documents demandés par M. le Kreiskommandant (listes des communistes et gaullistes incarcérés) lui ont été adressés par mes soins le 10 Octobre courant, à la suite de ses instructions verbales du même jour.

D'autre part, les listes complètes des communistes, anarchistes, sympathisants communistes, ou gaullistes en résidence à Nantes lui ont été adressées, sur sa demande, le 15 Octobre 1941.

J'ajoute que copie des listes précitées a été communiquée à M. le Préfet de la Loire Inférieure aux mêmes dates.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Commissaire Principal de la Police Nationale,
Chef des Services de Police,

VILLE DE NANTES COMMISSARIAT CENTRAL DE POLICE (Loire-Inférieure)

© Archives de Nantes

Courrier du commissaire de police au maire de Nantes, 19 octobre 1941.
Ce courrier répond aux directives pour l'application du code des otages : des listes de communistes et gaullistes incarcérés, de même que des listes complètes des communistes, anarchistes, sympathisants communistes ou gaullistes sont transmises à la Kreiskommandantur.

LA DÉFINITION DU CODE DES OTAGES :

Le 23 août 1941, le Militärbefehlshaber (commandement militaire en France) adresse à ses antennes territoriales une circulaire leur indiquant que les otages destinés à être exécutés en cas d'attentat devront être choisis parmi *« le cercle des coupables ou des coupables présumés »*.
Le 28 septembre 1941 un décret du MBF, dénommé « code des otages » précise la procédure du choix et de l'exécution des otages : *« d'après les informations faites jusqu'à présent, on peut supposer que les auteurs d'attentats proviennent des milieux terroristes communistes ou anarchistes »*.

09 | Août 1941 : exécution de deux figures de la Résistance à Nantes

© Droits réservés

MARIN POIRIER

Le 30 août 1941, Marin Poirier est fusillé au champ de tir du Bêle. Il est le premier fusillé nantais.
Employé comme garde-barrière au passage à niveau situé place du Commerce, il entre dès l'été 1940 dans la Résistance et transmet notamment des renseignements sur les convois allemands. Il est arrêté le 20 janvier 1941, à la suite du coup de filet du groupe des « Anciens-combattants » qui organisait avec Auguste Bouvron l'évasion de prisonniers des camps de Châteaubriant et Savenay.
Le procès du 15 juillet 1941 condamne six membres du réseau (Fourny, Blouin, Ridel, Birien, Jost et Blot) à des peines de 3 ans. Marin Poirier qui a été arrêté avec des documents utilisés pour l'évasion de prisonniers vers la zone libre, est lui condamné à 4 ans 1/2 et mademoiselle Litoux à 6 mois de prison. L'appel du 27 août confirme les premières sentences mais en aggrave deux : mademoiselle Litoux est condamnée à 3 ans de prison en raison des faux tampons qu'elle avait en sa possession. Un des attendus du jugement de Marin Poirier est sans équivoque sur sa peine : *« attendu qu'il faut faire un exemple pour intimider la population »,* il est condamné à mort.

Le 4 septembre, les affiches annonçant l'exécution de Marin Poirier sont adressées à la mairie qui doit les placarder dans la ville. L'autre coupable désigné par cette affiche mais non cité est Auguste Bouvron qui a pu échapper à la vague d'arrestations.

Bekanntmachung

Der Angeklagte
Marin POIRIER
wohnhaft in NANTES, hat im Zusammenwirken mit einem anderen die Flucht französischer Kriegsgefangener in das unbesetzte Gebiet gefördert.
Er wurde deshalb vom Kriegsgericht wegen gemeinschaftlicher Feindbegünstigung zum
TODE
verurteilt und am 30. August 1941
ERSCHOSSEN.
Den 1. September 1941. Das Kriegsgericht.

ARRÊT
de la Cour Martiale

Pour avoir favorisé, avec un autre, la fuite des prisonniers de guerre français en zone non occupée, l'accusé
Marin POIRIER
domicilié à NANTES (Loire-Inf.) a été condamné par la Cour Martiale à la
PEINE DE MORT
Il a été
FUSILLÉ
le 30 Août 1941
Fait le 1. Septembre 1941. La Cour Martiale.

© Archives de Nantes

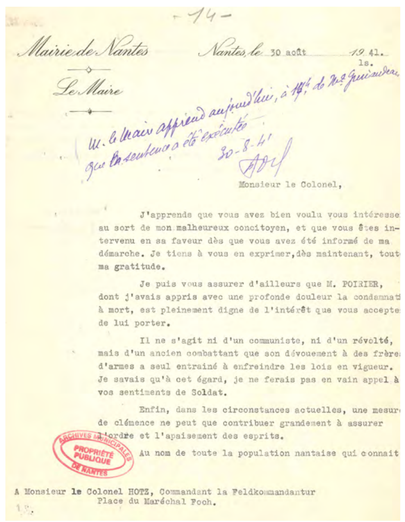

Mairie de Nantes — Nantes, le 30 août 1941.
Le Maire

M. le Maire apprend aujourd'hui, à 14h, de Mgr Fruisandier que le condamné a été exécuté
30-8-41

Monsieur le Colonel,

J'apprends que vous avez bien voulu vous intéresser au sort de mon malheureux concitoyen, et que vous êtes intervenu en sa faveur dès que vous avez été informé de ma démarche. Je tiens à vous en exprimer, dès maintenant, toute ma gratitude.

Je puis vous assurer d'ailleurs que M. POIRIER, dont j'avais appris avec une profonde douleur la condamnation à mort, est pleinement digne de l'intérêt que vous acceptez de lui porter.

Il ne s'agit ni d'un communiste, ni d'un révolté, mais d'un ancien combattant que son dévouement à des frères d'armes a seul entraîné à enfreindre les lois en vigueur. Je savais qu'à cet égard, je ne ferais pas en vain appel à vos sentiments de Soldat.

Enfin, dans les circonstances actuelles, une mesure de clémence ne peut que contribuer grandement à assurer l'ordre et l'apaisement des esprits.

Au nom de toute la population nantaise qui connaît

A Monsieur le Colonel HOTZ, Commandant la Feldkommandantur
Place du Maréchal Foch.

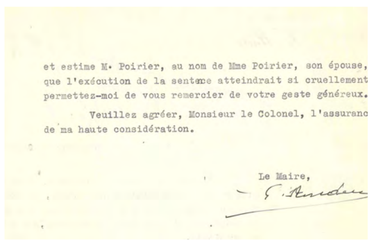

et estime M. Poirier, au nom de Mme Poirier, son épouse, que l'exécution de la sentence atteindrait si cruellement permettez-moi de vous remercier de votre geste généreux.

Veuillez agréer, Monsieur le Colonel, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,

© Archives de Nantes

Le 30 août 1941, le maire Gaëtan Rondeau partage auprès du colonel Hotz son espoir de voir appuyée la demande de grâce qu'il a adressé dès le lendemain du verdict auprès des instances parisiennes.

HONORÉ D'ESTIENNE D'ORVES

Le 29 août 1941, Honoré d'Estienne d'Orves est exécuté au Mont-Valérien.
Officier de marine française, il rejoint Londres en septembre 1940 où il est nommé chef du 2e bureau de l'état-major de la France libre. Envoyé en mission en France avec Jan Doornik et Maurice Barlier, il organise avec eux le réseau de résistance Nemrod avec pour objectif de transmettre à Londres des informations sur l'armée d'occupation et sur la situation de la France.
Il s'installe au domicile des époux Clément, qui rejoignent également le réseau, dans le quartier de Chantenay. La première liaison radio avec la France libre du général de Gaulle est établie le 25 décembre 1940. Cinq transmissions radio ont lieu chaque semaine jusqu'à la nuit du 21 au 22 janvier 1941 où le réseau est démantelé suite à la dénonciation de Marty, radiotélégraphiste au sein du groupe.

© Collection Dominique Bloyet

Poste radio émetteur-récepteur 3MKII « B2 ».
La valise comprend un récepteur, un émetteur, un adaptateur, une boîte pour les pièces de rechange, un écouteur, le manipulateur pour le morse et les fils d'antennes.
Émetteur-récepteur conçu en 1942 par le SOE britannique (Special Operations Executive).

© Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne

Le procès se tient au mois de mai 1941 à Paris. Le tribunal militaire allemand fait comparaître 23 membres du réseau. Les trois agents venus d'Angleterre accusés d'espionnage sont condamnés à mort et exécutés le 29 août 1941, André Clément, condamné à mort, voit sa peine commuée en 15 ans de réclusion. Il est déporté avec les autres membres du réseau.

BEKANNTMACHUNG

1. Der Kapitänleutnant **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 5. Juni 1901 in Verrières,
2. der Handelsvertreter **Maurice Charles Émile BARLIER**, französischer Staatsangehöriger, geb. am 9. September 1905 in St. Dié,
3. der Kaufmann **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, holländischer Staatsangehöriger, geb. am 26 Juni 1905 in Paris,

sind wegen Spionage zum Tode verurteilt und heute erschossen worden.

Paris, den 29. August 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

AVIS

1. Le lieutenant de vaisseau **Henri Louis Honoré COMTE D'ESTIENNES D'ORVES**, Français, né le 5 juin 1901 à Verrières,
2. l'agent commercial **Maurice Charles Émile BARLIER**, Français, né le 9 septembre 1905 à St-Dié,
3. le commerçant **Jan Louis-Guilleaume DOORNIK**, Hollandais, né le 26 juin 1905 à Paris,

ont été condamnés à mort à cause d'espionnage. Ils ont été fusillés aujourd'hui.

Paris, le 29 Août 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich.

© Archives de Nantes

10 | Le coup de feu

Le matin du 20 octobre vers 7h45, alors qu'il se rend à la Feldkommandantur, le lieutenant-colonel Hotz est tué de deux balles dans le dos. Le docteur Sieger qui l'accompagnait ne réussit pas à rattraper les deux hommes à l'origine des coups de feu qui se sont enfuis aux abords de la place Saint-Pierre.
Il s'agit de Gilbert Brustlein, 22 ans et de Spartaco Guisco, 29 ans, membres des bataillons de la jeunesse. Arrivés de Paris depuis quelques jours avec Marcel Bourdarias, 17 ans, ils ont pour mission d'étendre en province la stratégie d'intensification des actions contre l'occupant décidée par le Parti communiste. Leurs objectifs : faire dérailler un train et exécuter un officier allemand du plus haut grade possible.

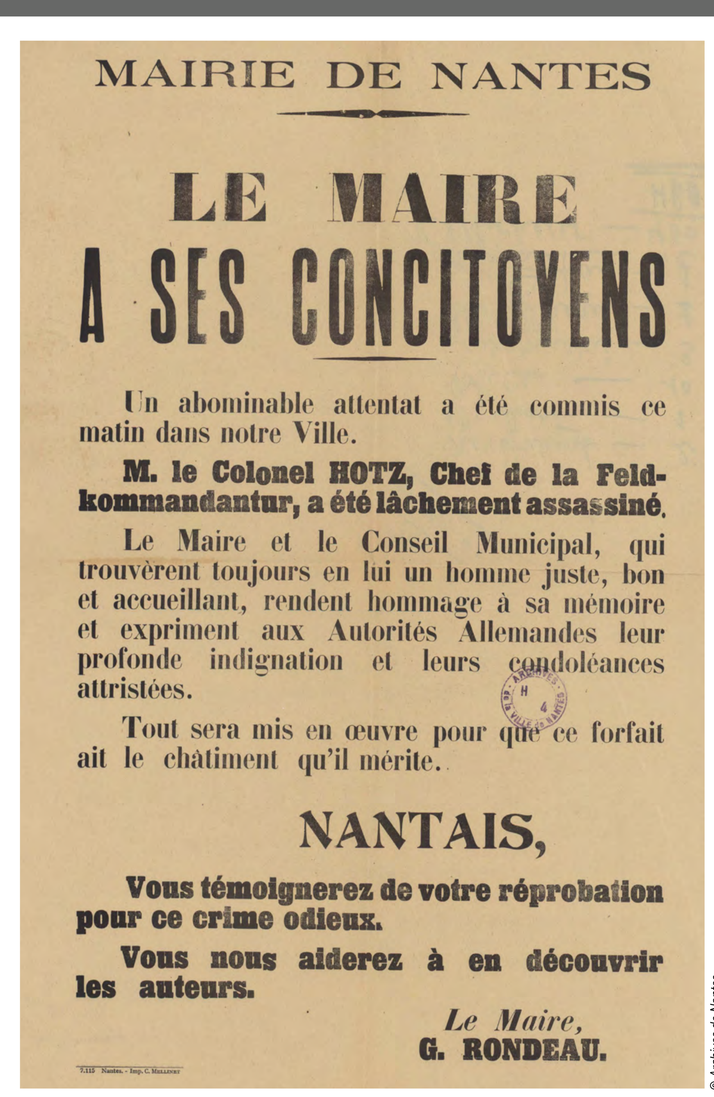

MAIRIE DE NANTES

LE MAIRE
A SES CONCITOYENS

Un abominable attentat a été commis ce matin dans notre Ville.

M. le Colonel HOTZ, Chef de la Feldkommandantur, a été lâchement assassiné.

Le Maire et le Conseil Municipal, qui trouvèrent toujours en lui un homme juste, bon et accueillant, rendent hommage à sa mémoire et expriment aux Autorités Allemandes leur profonde indignation et leurs condoléances attristées.

Tout sera mis en œuvre pour que ce forfait ait le châtiment qu'il mérite.

NANTAIS,

Vous témoignerez de votre réprobation pour ce crime odieux.

Vous nous aiderez à en découvrir les auteurs.

Le Maire,
G. RONDEAU.

© Archives de Nantes

Dès le 20 octobre, le maire Gaëtan Rondeau fait afficher cette déclaration dans la ville.
Il n'imagine malheureusement pas encore la nature du « châtiment » décidé au plus haut niveau par les autorités allemandes.

© Château des ducs de Bretagne - Musée d'histoire de Nantes

Karl Hotz sur le pont d'Orléans en octobre 1940 (à gauche).
Ingénieur dans le civil, le lieutenant-colonel Karl Hotz connaît bien la ville de Nantes pour y avoir supervisé les travaux de comblements de la Loire et de l'Erdre, dans le cadre des réparations exigées à l'Allemagne à l'issue de la Première Guerre mondiale.
Son affectation à Nantes le 23 juin 1940, en qualité de Feldkommandant, a certainement été motivée par cette précédente expérience. Sur place, il est en charge des troupes d'occupation pour le département de la Loire-Inférieure. Souvent présenté comme un intellectuel conservateur et monarchiste, il n'est pas membre du parti nazi.

L'ENQUÊTE

Dépêchés rue du Roi-Albert, les services de police nantais relèvent sur place les éléments balistiques. Dans la journée du 20 octobre, le commissaire de police fait savoir au maire qu'ils disposent d'un vague signalement des deux hommes et que des barrages aux portes de la ville ont été installés en étroite collaboration avec la police militaire allemande. Des rafles ont lieu dans le centre-ville et de nombreuses perquisitions sont faites aux domiciles de militants communistes connus ainsi que dans les milieux étudiants. Dans le même temps, les services allemands perquisitionnent, le préfet et plusieurs officiers de gendarmerie sont arrêtés. L'ancien député-maire SFIO de Saint-Nazaire, François Blancho, est également arrêté le 21 octobre. Il ne sera libéré que le 8 novembre.

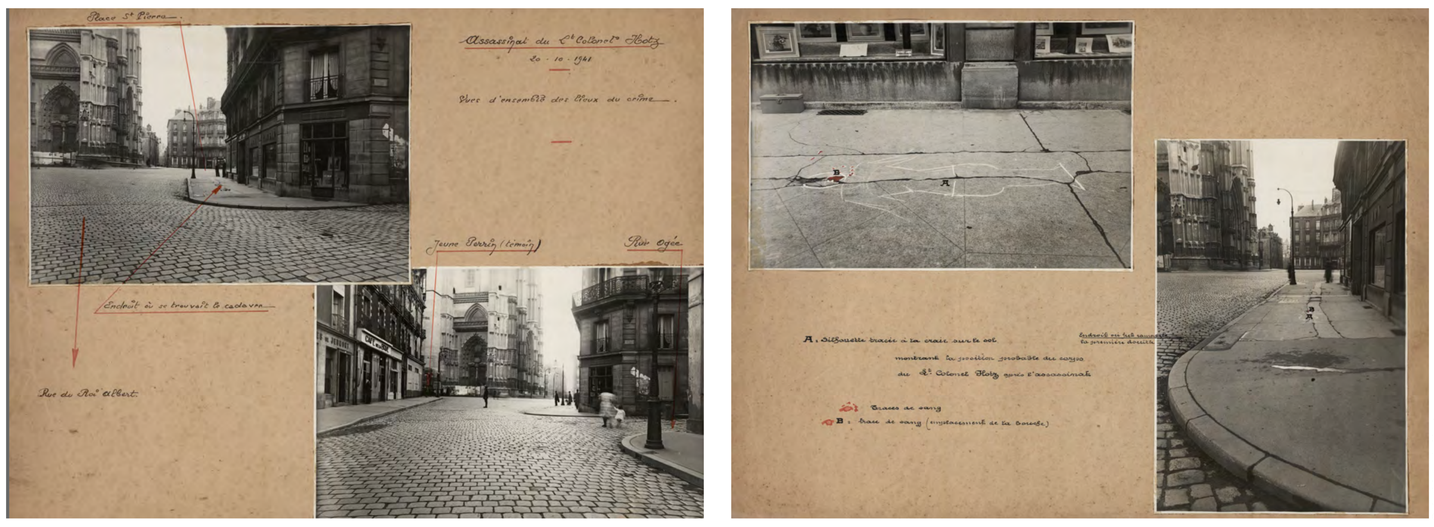

© Archives de Nantes

Photographies du rapport de police

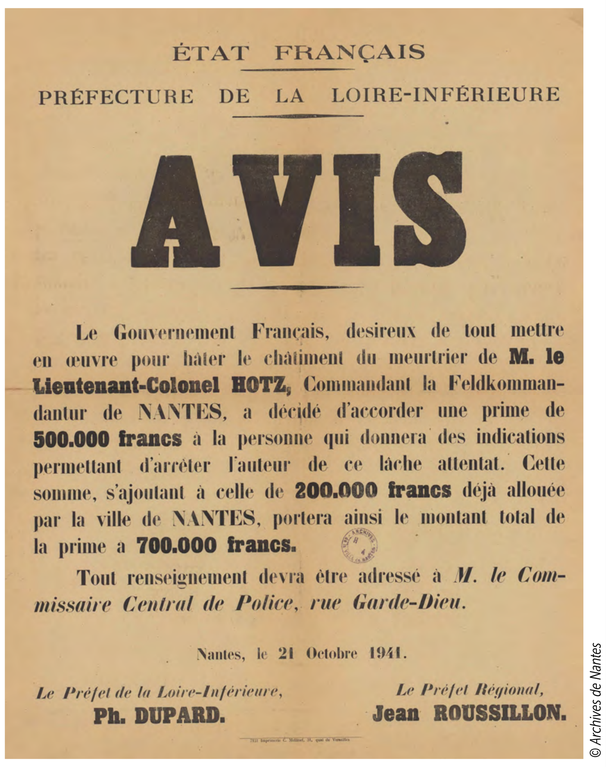

ÉTAT FRANÇAIS
PRÉFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

AVIS

Le Gouvernement Français, desireux de tout mettre en œuvre pour hâter le châtiment du meurtrier de **M. le Lieutenant-Colonel HOTZ,** Commandant la Feldkommandantur de NANTES, a décidé d'accorder une prime de **500.000 francs** à la personne qui donnera des indications permettant d'arrêter l'auteur de ce lâche attentat. Cette somme, s'ajoutant à celle de **200.000 francs** déjà allouée par la ville de NANTES, portera ainsi le montant total de la prime a **700.000 francs.**

Tout renseignement devra être adressé à *M. le Commissaire Central de Police, rue Garde-Dieu.*

Nantes, le 21 Octobre 1941.

Le Préfet de la Loire-Inférieure, **Ph. DUPARD.**
Le Préfet Régional, **Jean ROUSSILLON.**

© Archives de Nantes

Affiche placardée le 22 octobre dans la ville

Le gouvernement et la Ville font appel aux témoignages qui permettront d'identifier les coupables. Une piste est donnée par une restauratrice de la rue Paul-Bellamy. Le 23 octobre, elle affirme que deux jeunes gens qui venaient dîner à son restaurant tous les soirs, une quinzaine de jours avant l'attentat, n'étaient plus venus à compter du 20 octobre. Son témoignage permet d'identifier Brustlein. En récompense, les autorités allemandes libèrent son gendre prisonnier en Allemagne et une partie des primes promises par la Ville et le gouvernement lui est versée.

11 | Les représailles : 48 otages exécutés

Informé dès le 20 octobre, Hitler ordonne l'exécution immédiate d'un centaine d'otages. La déclaration du général Von Stülpnagel du 21 octobre est affichée dans les rues de Nantes : 50 otages seront fusillés le 22 octobre et 50 autres 48 heures plus tard si les responsables ne sont pas arrêtés.

ETAT FRANÇAIS

MESSAGE DU MARÉCHAL

Français,

Contre des officiers de l'Armee de l'occupation, des coups de feu ont été tires : deux morts.

Cinquante Français ont, ce matin, paye de leur vie ce crime sans nom. Cinquante autres seront fusilles demain si les coupables ne sont pas decouverts.

Un ruisseau de sang coule à nouveau sur la France. La rançon est affreuse, elle n'atteint pas directement les vrais coupables.

Français, votre devoir est clair, il faut faire cesser la tuerie. Par l'armistice, nous avons depose les armes. Nous n'avons pas le droit de les reprendre pour frapper les Allemands dans le dos.

L'étranger qui ordonne ces crimes sait bien qu'il meurtrit la France en pleine chair. Peu lui importe, nos veuves, nos orphelins, nos prisonniers !

Dressez-vous contre ces complots, aidez la Justice, un coupable retrouvé et cent Français sont épargnés.

Je vous jette ce cri d'une voix brisée :

NE LAISSEZ PLUS FAIRE DE MAL A LA FRANCE !

PHILIPPE PÉTAIN

© Archives de Nantes

L'affiche reprend le discours prononcé par le maréchal Pétain sur Radio-Paris le soir du 22 octobre.

BEKANNTMACHUNG

Feige Verbrecher, die im Solde Englands und Moskaus stehen, haben am Morgen des 20. Oktober 1941 den Feldkommandanten in Nantes hinterruecks erschossen. Die Taeter sind bisher nicht gefasst.

Zur Suehne fuer dieses Verbrechen habe ich zunaechst die Erschiessung von 50 Geiseln angeordnet.

Falls die Taeter nicht bis zum Ablauf des 23. Oktober 1941 ergriffen sind, werden im Hinblick auf die Schwere der Tat weitere 50 Geiseln erschossen werden.

Fuer diejenigen Landeseinwohner, die zur Ermittlung der Taeter beitragen, setze ich eine Belohnung im Gesamtbetrag von

15 MILLIONEN FRANKEN

aus.

Zweckdienliche Mitteilungen, die auf Wunsch vertraulich behandelt werden, nimmt jede deutsche oder franzoesische Polizeidienststelle entgegen.

Paris, den 21. Oktober 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie.

AVIS

De lâches criminels, à la solde de l'Angleterre et de Moscou, ont tué, à coups de feu tirés dans le dos, le Feldkommandant de Nantes (Loire-Inf.), au matin du 20 Octobre 1941. Jusqu'ici les assassins n'ont pas été arrêtés.

En expiation de ce crime, j'ai ordonné préalablement de faire fusiller 50 otages.

Étant donné la gravité du crime, 50 autres otages seront fusillés au cas où les coupables ne seraient pas arrêtés d'ici le 23 Octobre 1941 à minuit.

J'offre une récompense d'une somme totale de

15 MILLIONS DE FRANCS

aux habitants du pays qui contribueraient à la découverte des coupables.

Des informations utiles pourront être déposées à chaque service de police allemand ou français. Sur demande, ces informations seront traitées confidentiellement.

Paris, le 21 Octobre 1941.

Der Militärbefehlshaber in Frankreich
von STÜLPNAGEL
General der Infanterie.

© Archives de Nantes

La liste des otages est mise au point conjointement par les Allemands et le gouvernement de Vichy. Les priorités divergent cependant : les pétainistes voulant éliminer en priorité les communistes alors que les autorités allemandes préfèrent atteindre la population avec des otages illustrant sa diversité (résistants gaullistes, socialistes, jeunesoumoinsjeunes,ouvriersetcadres...).

À Châteaubriant :
Vingt-sept hommes sont choisis parmi les prisonniers politiques (communistes et leaders syndicalistes) au camp de Choisel par le ministre de l'Intérieur, Pierre Pucheu, et son chargé de mission Chassagne. Parmi eux, 4 détenus communistes ont été retenus en fonction de leur origine nantaise. Les otages quittent la baraque numéro 6, où ils étaient réunis pour écrire leur dernière lettre. En chantant La Marseillaise, ils sont amenés dans la carrière de la Sablière pour leur exécution.

À Nantes :
Seize hommes sont désignés parmi les prisonniers. Treize sont incarcérés à la prison Lafayette : 5 anciens combattants condamnés pour avoir favorisé l'évasion de prisonniers de guerre et 8 hommes, âgés de 17 à 48 ans, arrêtés pour faits de résistance. Les 3 autres viennent de la prison des Rochettes.
Ils sont fusillés au champ de tir du Bêle. La Ville en est informée le 22 octobre en début d'après-midi lorsque les autorités allemandes demandent qu'on leur fournisse 16 poteaux et 16 cercueils pour 16h30.

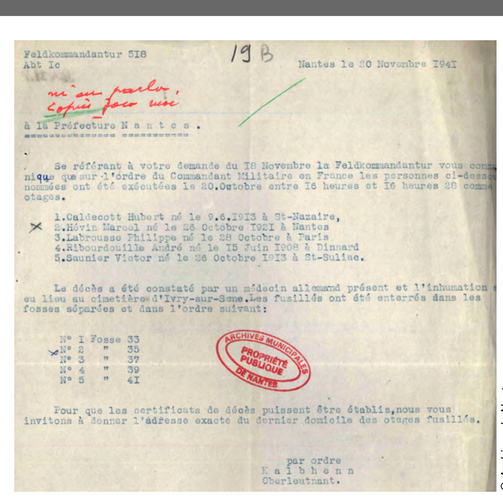

Feldkommandantur 518 — 19 B
Abt Ic — Nantes le 30 Novembre 1941

à la Préfecture Nantes.

Se référant à votre demande du 18 Novembre la Feldkommandantur vous communique que sur l'ordre du Commandant Militaire en France les personnes ci-dessous nommées ont été exécutées le 30.Octobre entre 16 heures et 16 heures 25 comme otages.

1.Caldecott Hubert né le 9.6.1913 à St-Nazaire,
2.Hévin Marcel né le 23 Octobre 1921 à Nantes
3.Labrousse Philippe né le 28 Octobre à Paris
4.Mibourdouille André né le 15 Juin 1908 à Dinnard
5.Saunier Victor né le 26 Octobre 1913 à St-Sulfac.

Le décès a été constaté par un médecin allemand présent et l'inhumation a eu lieu au cimetière d'Ivry-sur-Seine.Les fusillés ont été enterrés dans les fosses séparées et dans l'ordre suivant:

N° 1 Fosse 33
N° 2 " 35
N° 3 " 37
N° 4 " 39
N° 5 " 41

ARCHIVES MUNICIPALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE NANTES

Pour que les certificats de décès puissent être établis,nous vous invitons à donner l'adresse exacte du dernier domicile des otages fusillés.

par ordre
Kalbhenn
Oberleutnant.

© Archives de Nantes

Courrier listant les 5 otages fusillés au Mont-Valérien.
Les fusillés sont tous inhumés dans des fosses numérotées réparties dans plusieurs communes, sans indication d'identités, ceci afin d'éviter les recueillements. Cependant dans les cimetières des environs de Nantes et de Châteaubriant, la population va venir fleurir ces tombes les jours suivants.

© Droits réservés© Droits réservés

Au Mont-Valérien :
À côté de Paris, au fort de Romainville, 5 résistants choisis, pour leur origine nantaise, sont fusillés le 22 octobre dans l'après-midi. Ils sont inhumés à Ivry-sur-Seine.

« LES 2 QUI NE FONT PAS 50 »

Cinquante hommes devaient être fusillés, ils sont en fait 48, pourtant le terme des « 50 otages » est resté.
L'avocat Fernand Ridel, arrêté avec les membres du groupe des anciens combattants, était hospitalisé à l'Hôtel-Dieu, retourné chez lui, les Allemands ne l'ont pas trouvé... D'autres noms ont été avancés : le maire Auguste Pageot, le jeune Christian de Mondragon ou encore le notaire Marcel Dauguet, relâché le jour même des exécutions...

12 | La stupeur et l'ultimatum de 50 autres exécutions

La liste des fusillés est publiée dans la presse le 23 octobre. La Ville aurait voulu prévenir les familles individuellement, mais ni la Mairie ni la préfecture n'ont pu avoir connaissance des identités des victimes. Les démarches initiées avant les premières exécutions, se poursuivent pour obtenir la grâce des 50 autres otages menacés. Une pétition initiée par Pierre Glou père d'un des plus jeunes exécutés, rassemble les signatures des 16 familles nantaises touchées par le deuil. Elle est transmise par Gaëtan Rondeau le 24 octobre à la Feldkommandantur. Qualifiée de précieuse pour influencer les autorités supérieures, la pétition est immédiatement transmise à Paris et Hitler en est vraisemblablement informé.

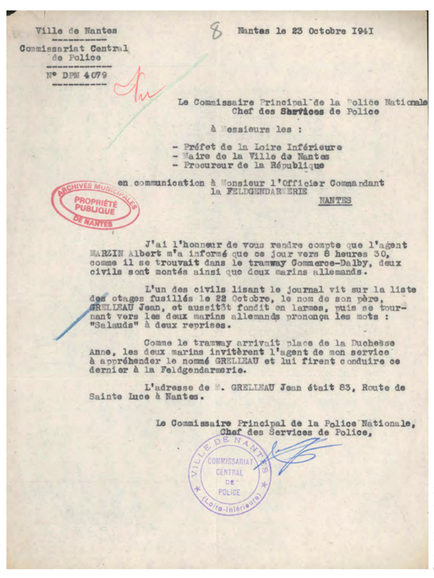

Ville de Nantes
Commissariat Central de Police
N° DPM 4079

Nantes le 23 Octobre 1941

Le Commissaire Principal de la Police Nationale
Chef des Services de Police

à Messieurs les :

- Préfet de la Loire Inférieure
- Maire de la Ville de Nantes
- Procureur de la République

en communication à Monsieur l'Officier Commandant la FELDGENDARMERIE NANTES

J'ai l'honneur de vous rendre compte que l'agent MARZIN Albert m'a informé que ce jour vers 8 heures 30, comme il se trouvait dans le tramway Commerce-Dalby, deux civils sont montés ainsi que deux marins allemands.

L'un des civils lisant le journal vit sur la liste des otages fusillés le 22 Octobre, le nom de son père, GRELLEAU Jean, et aussitôt fondit en larmes, puis se tournant vers les deux marins allemands prononça les mots : "Salauds" à deux reprises.

Comme le tramway arrivait place de la Duchesse Anne, les deux marins invitèrent l'agent de son service à appréhender le nommé GRELLEAU et lui firent conduire ce dernier à la Feldgendarmerie.

L'adresse de M. GRELLEAU Jean était 83, Route de Sainte Luce à Nantes.

Le Commissaire Principal de la Police Nationale,
Chef des Services de Police,

ARCHIVES MUNICIPALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE NANTES
VILLE DE NANTES COMMISSARIAT CENTRAL DE POLICE Loire-Inférieure

© Archives de Nantes

Ce rapport de police rapporte la colère du frère de Jean Grolleau apprenant son exécution à la lecture du journal dans le tramway. Insultant deux marins allemands à côté de lui, il est arrêté et amené à la Feldgendarmerie. Il sera relâché vers 15 heures.

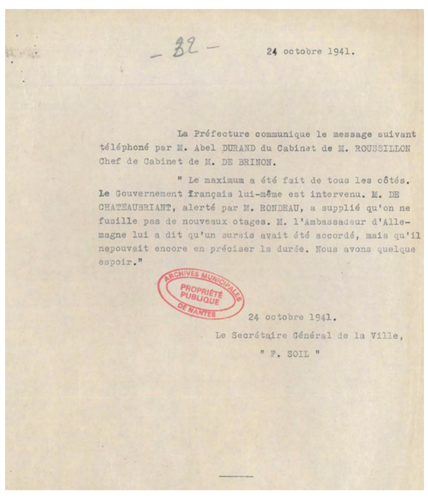

- 32 -

24 octobre 1941.

La Préfecture communique le message suivant téléphoné par M. Abel DURAND du Cabinet de M. ROUSSILLON Chef de Cabinet de M. DE BRINON.

" Le maximum a été fait de tous les côtés. Le Gouvernement français lui-même est intervenu. M. DE CHATEAUBRIANT, alerté par M. RONDEAU, a supplié qu'on ne fusille pas de nouveaux otages. M. l'Ambassadeur d'Allemagne lui a dit qu'un sursis avait été accordé, mais qu'il ne pouvait encore en préciser la durée. Nous avons quelque espoir."

24 octobre 1941.

Le Secrétaire Général de la Ville,

" F. SOIL "

ARCHIVES MUNICIPALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE NANTES

© Archives de Nantes

L'intervention de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris est également sollicitée. Duméril rapporte dans ses mémoires la stupeur d'Otto Abetz lorsqu'il apprend que des anciens combattants se trouvaient parmi les fusillés. À ces initiatives officielles s'ajoute celle d'Alphonse de Châteaubriant du groupe « Collaboration » auprès de l'ambassadeur d'Allemagne et celle de Pierre Glou.

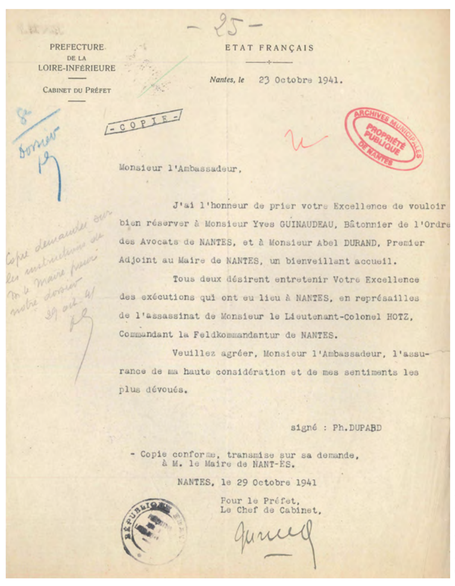

- 25 -

PREFECTURE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
CABINET DU PRÉFET

ETAT FRANÇAIS

Nantes, le 23 Octobre 1941.

- COPIE -

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de prier votre Excellence de vouloir bien réserver à Monsieur Yves GUINAUDEAU, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NANTES, et à Monsieur Abel DURAND, Premier Adjoint au Maire de NANTES, un bienveillant accueil.

Tous deux désirent entretenir Votre Excellence des exécutions qui ont eu lieu à NANTES, en représailles de l'assassinat de Monsieur le Lieutenant-Colonel HOTZ, Commandant la Feldkommandantur de NANTES.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les plus dévoués.

signé : Ph.DUPAND

- Copie conforme, transmise sur sa demande, à M. le Maire de NANT-ES.

NANTES, le 29 Octobre 1941

Pour le Préfet,
Le Chef de Cabinet,

ARCHIVES MUNICIPALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE NANTES

© Archives de Nantes

Abel Durand, 1er adjoint au maire accompagné d'Yves Guinaudeau, bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, se rendent à Paris auprès de l'ambassadeur de France pour les territoires occupés. Le préfet, le maire et l'évêque de Nantes se rendent à la Feldkommandantur pour demander l'arrêt des exécutions. L'évêque de Nantes intervient également auprès du cardinal Suhard, archevêque de Paris.

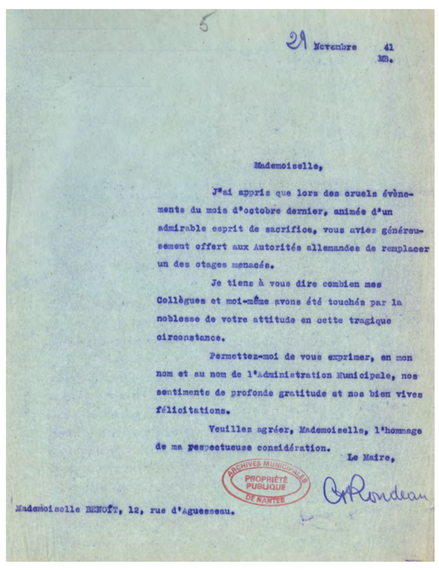

5

21 Novembre 41
MD.

Mademoiselle,

J'ai appris que lors des cruels évènements du mois d'octobre dernier, animée d'un admirable esprit de sacrifice, vous aviez généreusement offert aux Autorités allemandes de remplacer un des otages menacés.

Je tiens à vous dire combien mes Collègues et moi-même avons été touchés par la noblesse de votre attitude en cette tragique circonstance.

Permettez-moi de vous exprimer, en mon nom et au nom de l'Administration Municipale, nos sentiments de profonde gratitude et nos bien vives félicitations.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'hommage de ma respectueuse considération.

Le Maire,

G. Rondeau

Mademoiselle BENOÎT, 12, rue d'Aguesseau.

ARCHIVES MUNICIPALES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DE NANTES

© Archives de Nantes

Le 29 novembre 1941, le maire Gaëtan Rondeau écrit à mademoiselle Benoît, professeur au Conservatoire de Nantes, pour la remercier de s'être portée volontaire pour être fusillée à la place d'un père de famille. La lettre de Mlle Benoît est transmise avec la pétition de Pierre Glou par la Feldkommandantur à Paris. Les Archives conservent plusieurs courriers de remerciements de ce type, témoignant de la solidarité des Nantais face au drame imminent.

La suspension des exécutions d'autres otages en représailles des attentats de Nantes et de Bordeaux est annoncée le 28 octobre par le général Stülpnagel. Outre les multiples démarches réalisées, les autorités allemandes ont surtout redouté de voir la population française, glacée par ces exécutions, se dresser davantage contre l'occupant.

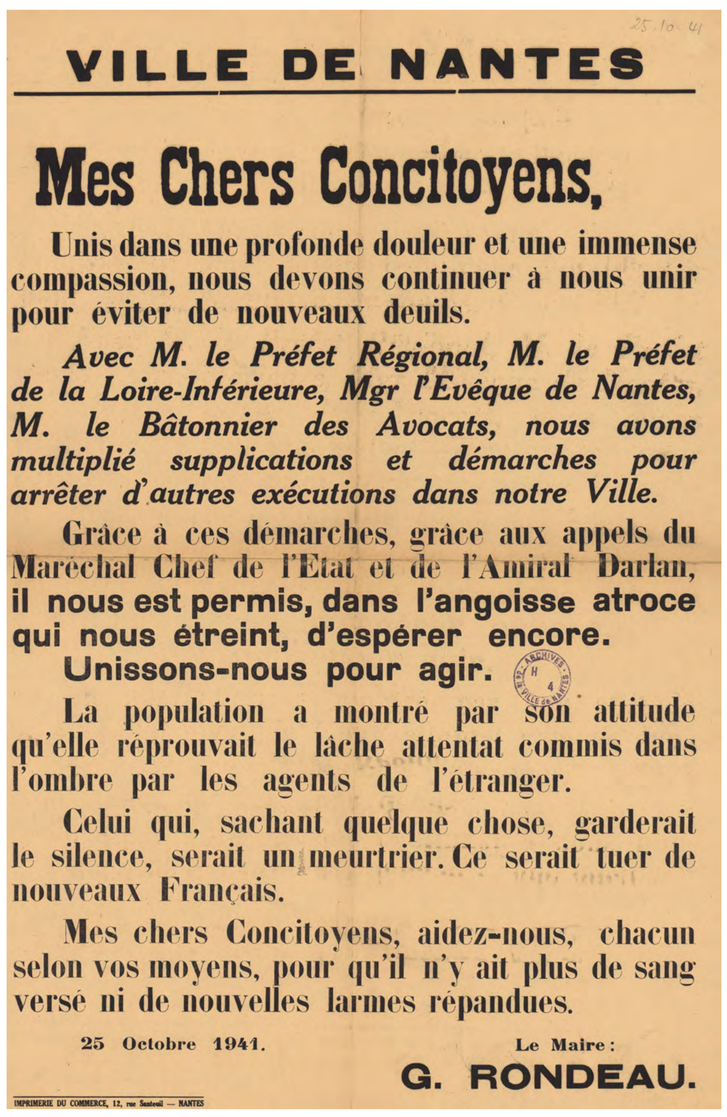

25.10.41

VILLE DE NANTES

Mes Chers Concitoyens,

Unis dans une profonde douleur et une immense compassion, nous devons continuer à nous unir pour éviter de nouveaux deuils.

Avec M. le Préfet Régional, M. le Préfet de la Loire-Inférieure, Mgr l'Evêque de Nantes, M. le Bâtonnier des Avocats, nous avons multiplié supplications et démarches pour arrêter d'autres exécutions dans notre Ville.

Grâce à ces démarches, grâce aux appels du Maréchal Chef de l'Etat et de l'Amiral Darlan, **il nous est permis, dans l'angoisse atroce qui nous étreint, d'espérer encore.**

Unissons-nous pour agir.

La population a montré par son attitude qu'elle réprouvait le lâche attentat commis dans l'ombre par les agents de l'étranger.

Celui qui, sachant quelque chose, garderait le silence, serait un meurtrier. Ce serait tuer de nouveaux Français.

Mes chers Concitoyens, aidez-nous, chacun selon vos moyens, pour qu'il n'y ait plus de sang versé ni de nouvelles larmes répandues.

25 Octobre 1941.

Le Maire :
G. RONDEAU.

IMPRIMERIE DU COMMERCE, 12, rue Santeuil — NANTES

ARCHIVES DE LA VILLE DE NANTES H 4

© Archives de Nantes

© Archives de Nantes

Les obsèques du Feldkommandant Hotz ont lieu le 24 octobre à Nantes. Tout au long du parcours, depuis la place Foch jusqu'au cimetière de La Gaudinière, un service d'ordre important est mis en place, avec le renfort de plus de 1 000 gendarmes. Le public est estimé à 3 000 personnes par la police, mais jugé « fort peu nombreux » par la Duméril.

13 | Ceux de Châteaubriant

JULES AUFFRET – 39 ANS

né le 7 septembre 1902 à Trignac (Loire-Inférieure)
Ouvrier, Jules Auffret adhère au Parti communiste dès 1920. Élu maire adjoint de Bondy et conseiller général à Noisy-le-Sec en 1935, il est à partir de 1937 secrétaire général du Parti communiste pour la région Paris-Est. Arrêté le 18 décembre 1939, il est interné dans le camp de Choisel à partir du 15 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

HENRI BARTHÉLÉMY – 57 ANS

né le 2 avril 1884 au Longeron (Maine-et-Loire)
Cheminot à Niort, Henri Barthélémy est membre fondateur en 1913 de la CGT dans les Deux-Sèvres. Il adhère au Parti communiste dès sa création en 1920 et est élu en 1935 au conseil municipal de Thouars. Il est arrêté le 7 mars 1940, libéré le 18 juillet, il est placé en internement administratif le 20 avril 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, 16h.

TITUS BARTOLI – 58 ANS

né le 28 septembre 1883 à Polneca (Corse)
Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, décoré de la Croix de guerre, Titus Bartoli adhère au Parti communiste dès 1920. Il milite activement, dans les structures syndicales de l'enseignement à Digoin, en Saône-et-Loire, où il vit.
Arrêté le 21 juillet 1941, il est transféré au camp de Choisel.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

MAXIMILIEN BASTARD – 20 ANS

né le 27 novembre 1920 à Mûrs-Erigné (Maine-et-Loire)
Chaudronnier aux Batignolles à Nantes, Maximilien Bastard milite aux Jeunesses communistes. Il est condamné le 20 décembre 1940 à trois mois de prison. Interné administrativement au Croisic, il est transféré le 1er mai à Châteaubriant.
Il fait partie des otages choisis dans le cercle des militants nantais.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

MARC BOURHIS – 34 ANS

né le 16 février 1907 à Lézardrieux (Côtes-du-Nord)
Instituteur, syndicaliste, Marc Bourhis rencontre Pierre Guéguin à Concarneau et adhère en 1930 au Parti communiste. En désaccord avec la politique de l'Union soviétique, il quitte le parti en 1933 et s'abonne à la presse trotskiste. Il est arrêté avec Pierre Guéguin le 2 juillet 1941 et est interné au camp de Choisel.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

ÉMILE DAVID – 19 ANS

né le 29 juillet 1922 à Nantes (Loire-Inférieure)
Fils d'un responsable nantais du Parti communiste, Émile David adhère tôt aux Jeunesses communistes, dont il est en 1939 le trésorier régional. Il est arrêté le 17 février 1941, interné au Croisic, il est transféré au camp de Choisel le 2 mai 1941. Il fait partie des otages choisis dans le cercle des militants nantais.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

CHARLES DELAVAQUERIE – 19 ANS

né le 22 janvier 1922 à Le Quesnoy (Nord)
Jeune ouvrier imprimeur, militant des Jeunesses communistes en région parisienne, Charles Delavaquerie est arrêté le 20 octobre 1940 par la police française, lors d'un collage de tracts. Condamné le 18 janvier 1941 à six mois de détention, il est placé à la fin de sa peine en internement administratif au camp de Choisel.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

MAURICE GARDETTE – 46 ANS

né le 20 juin 1895 à Paris (Seine)
Apprenti métallurgiste, militant à la CGT, Maurice Gardette adhère au Parti communiste en 1920. Il s'installe dans le XIe arrondissement de Paris, mairie dont il est élu conseiller en 1936.
Interné administrativement le 10 décembre 1939, il perd son mandat municipal. Il est enfermé à Châteaubriant le 15 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

DÉSIRÉ GRANET – 37 ANS

né le 10 janvier 1904 à Ivry-sur-Seine (Seine)
Mécanicien-chauffeur à Vitry-sur-Seine. Militant, il adhère au Parti communiste en 1930. Syndicaliste actif, il est secrétaire de la Fédération CGT du Papier-Carton et membre du Conseil national économique. Arrêté le 4 octobre 1940, il est interné à Aincourt puis est transféré au camp de Choisel le 15 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

JEAN GRANDEL – 50 ANS

né le 4 septembre 1891 à Montpellier (Hérault)
Employé aux PTT, Jean Grandel milite au Parti communiste dès 1921. Secrétaire général adjoint de la fédération postale CGTU puis secrétaire général de la fédération des fonctionnaires, il est également élu conseiller général et maire de Gennevilliers en 1934. Arrêté en novembre 1940, il est interné à Aincourt, puis à Choisel en mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

PIERRE GUÉGUIN – 45 ANS

né le 18 août 1896 à Quimerch (Finistère)
Ancien combattant, devenu instituteur, Pierre Guéguin milite au Parti communiste dès 1920. D'abord élu conseiller général, il devient maire de Concarneau en 1935. Il quitte le Parti communiste après la signature du pacte germano-soviétique, il est arrêté le 2 juillet 1941, en même temps que Marc Bourhis.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

KHUONG AN HUYNH – 29 ANS

né le 7 mai 1912 à Saïgon (Indochine)
Arrivé en France à l'âge de douze ans, Khuong An Huynh est secrétaire des étudiants et lycéens communistes à Lyon en 1936 et vient en aide aux réfugiés communistes allemands. Arrêté le 18 juin 1941 à Versailles, la police trouve chez lui du matériel de propagande. Interné administratif, il arrive au camp de Choisel le 13 juillet.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

EUGÈNE KÉRIVEL – 50 ANS

né le 4 septembre 1891 à Douarnenez (Finistère)
Capitaine côtier, Eugène Kérivel milite au Parti communiste à Douarnenez. Muté dans la région nantaise, il diffuse avec sa femme la propagande clandestine du parti. Arrêtés fin juillet 1941, placés en internement administratif, ils sont internés à Choisel. Il fait partie des otages choisis dans le cercle des militants nantais.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

RAYMOND LAFORGE – 43 ANS

né le 3 avril 1898 à Malesherbes (Loiret)
Instituteur, il adhère au Parti communiste et devient un militant actif. Après avoir été mobilisé en 1939-1940, il s'installe à Montargis.
Arrêté le 8 février 1941 et placé en internement administratif à la suite de la découverte de papillons communistes sur les murs de la ville.
Il arrive à Choisel le 13 juin 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

CLAUDE LALET – 21 ANS

né le 29 février 1920 à Montmorency (Seine-et-Oise)
Étudiant parisien, Claude Lalet milite pour le Parti communiste. Il est appréhendé par la police française après la manifestation du 11 novembre 1940. Il est condamné à huit mois de prison, avant d'être placé en internement administratif. Il arrive au camp de Choisel le 29 juillet 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

JULIEN LE PANSE – 34 ANS

né le 11 juin 1907 à Auray (Morbihan)
Peintre en bâtiment, militant syndical et communiste de la région nantaise, Julien Le Panse est arrêté le 15 février 1941, accusé d'avoir reconstitué le syndicat CGT de son entreprise. Il est placé en internement administratif et transféré au camp de Choisel.
Il fait partie des otages choisis dans le cercle des militants nantais.
Fusillé le 22 octobre 1941, 16h.

Biographies rédigées par le musée de la Résistance de Châteaubriant.

AMRC
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE CHÂTEAUBRIANT

© Chantal Trubert & Comité Départemental du Souvenir des Fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire Inférieure

14 | Ceux de Châteaubriant (suite)

EDMOND LEFEBVRE – 38 ANS

né le 17 juin 1903 à Lille (Nord)
D'abord ouvrier métallurgiste, Edmond Lefebvre devient employé communal à Athis-Mons (Seine-et-Oise), où il milite pour le Parti communiste. Il est arrêté dès le 6 octobre 1940 du fait de son activité clandestine, comme d'autres militants. Il arrive au camp de Choisel à Châteaubriant le 5 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

CHARLES MICHELS – 38 ANS

né le 6 mars 1903 à Paris (Seine)
Cordonnier, Charles Michels adhère au Parti communiste en 1926 et devient l'un des principaux responsables de la CGTU des Cuirs et Peaux. Élu député du Front populaire à Paris en 1936, il est déchu de son mandat en 1939. Arrêté et interné au camp d'Aincourt, il est transféré à Chateaubriant en mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

GUY MÔQUET – 17 ANS

né le 26 avril 1924 à Paris (Seine)
Guy Môquet est le fils d'un député communiste. Lorsque son père est arrêté après l'interdiction du Parti, il continue de militer aux Jeunesses communistes, en distribuant des tracts. Il est appréhendé le 13 octobre 1940. Interné à Clairvaux, il est transféré avec plusieurs cadres du Parti communiste à Châteaubriant le 10 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

ANTOINE PESQUÉ – 55 ANS

né le 31 janvier 1886 à Rouen (Seine-Inférieure)
Médecin installé à Aubervilliers, Antoine Pesqué est militant communiste. La police française l'arrête le 2 octobre 1940 et l'enferme dans les prisons de la Santé et de Fresnes. Interné administratif, il arrive au camp de Choisel à Châteaubriant le 3 juillet 1941. Il y assure de nombreux cours et soigne ses camarades.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

JEAN POULMARC'H – 30 ANS

né le 9 décembre 1910 à Paris (Seine)
Jean Poulmarc'h adhère à la CGTU et aux Jeunesses communistes. En 1938, il devient secrétaire général de la CGT des Produits chimiques de la région parisienne. Mobilisé au début de la guerre, il reprend son activité militante à son retour. Arrêté le 5 octobre 1940, il est interné au camp d'Aincourt et est transféré à Choisel le 15 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

HENRI POURCHASSE – 34 ANS

né le 16 octobre 1907 à Paris (Seine)
Ouvrier métallurgique à Ivry-sur-Seine, Henri Pourchasse est un militant communiste actif. Arrêté une première fois en août 1939, lors de l'interdiction du parti communiste ; puis une seconde le 20 juin 1941 pour avoir reconstitué illégalement un syndicat CGT, il est placé en internement administratif et transféré à Châteaubriant.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

VICTOR RÉNELLE – 52 ANS

né le 12 décembre 1888 à Paris (Seine)
Né dans un milieu conservateur et catholique, Victor Rénelle adhère aux idées communistes lors de ses études. Ingénieur, il fonde le syndicat CGT des ingénieurs des industries chimiques. Le 5 octobre 1940, il est arrêté chez lui, lors d'une réunion clandestine. Condamné à six mois de prison, il est interné au camp de Châteaubriant.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

RAYMOND TELLIER – 43 ANS

né le 15 novembre 1897 à Amilly (Loiret)
Ouvrier imprimeur et militant communiste, Raymond Tellier devient conseiller municipal d'Amilly en 1929, réélu en 1935. Connu des services de police, il est arrêté le 8 février 1941 à Montargis après la découverte de papillons communistes. Interné administratif, il arrive au camp de Choisel à Châteaubriant le 13 juin 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h10.

MAURICE TÉNINE – 34 ANS

né le 14 février 1907 à Alexandrie (Égypte)
Médecin et militant communiste, Maurice Ténine est élu conseiller municipal à Fresnes en 1937. D'origine juive, il est exclu de la profession médicale. Il continue de soigner ses camarades et fonde en janvier 1941 le journal *Le Médecin français*. Arrêté et interné, il est transféré en mai 1941 à Châteaubriant.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

JEAN-PIERRE TIMBAUD – 37 ANS

né le 20 septembre 1904 à Payzac (Dordogne)
Apprenti fondeur, militant communiste, Jean-Pierre Timbaud est en 1931 l'un des secrétaires du syndicat unitaire des métallurgistes parisiens et une figure des grèves pendant le Front populaire. Il reconstitue des comités syndicaux clandestins. Arrêté le 18 octobre 1940, il est transféré à Châteaubriant le 14 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

JULES VERCRUYSSE – 48 ANS

né le 1er mai 1893 à Roncq (Nord)
Travailleur de l'industrie textile, militant communiste et syndical, Jules Vercruysse accède au poste de secrétaire général du syndicat unitaire du Textile de la Seine en 1929. Membre du Parti communiste, il est arrêté le 5 octobre 1940. Interné dans plusieurs camps, il arrive dans celui de Choisel à Châteaubriant le 15 mai 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 15h50.

Ceux du Mont-Valérien

HUBERT CALDECOTT – 28 ANS

né le 9 juin 1913 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)
Pharmacien, Hubert Caldecott entre en résistance dès juin 1940 au sein du groupe « Bouvron de Nantes ». Arrêté le 10 avril 1941 à Paris, il est jugé à Nantes pour « aide à l'ennemi et aide à des prisonniers de guerres évadés » par le tribunal militaire de la Feldkommandantur.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

MARCEL HÉVIN – 35 ANS

né le 11 octobre 1906 à Nantes (Loire-Inférieure)
Dessinateur aux services techniques de la SNCF, Marcel Hévin recrute dès l'été 1940 des jeunes de son quartier pour former le Groupe « Patt » dont il devint le chef le 11 novembre. Dénoncé, il est arrêté le 25 avril 1941 sur son lieu de travail et transféré au camp de prisonniers du fort de Romainville.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

PHILIPPE LABROUSSE – 32 ANS

Né le 28 octobre 1908 à Paris (Seine)
Chef du contentieux aux chantiers de Penhoët, Philippe Labrousse est membre du groupe de résistants dirigé par le fiancé de sa cousine, l'avocat Max Veper, qui est arrêté en avril 1941. Ce dernier ayant réussi à s'évader du Palais de justice, Philippe Labrousse l'aide à se cacher. Dénoncé, il est arrêté le 12 avril 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941, à 16h.

ANDRÉ RIBOURDOUILLE – 33 ANS

Né le 15 juin 1908 à Dinard (Ille-et-Vilaine)
Radio-électricien à Dinard, André Ribourdouille émet pour le réseau « Patt » des renseignements vers l'Angleterre et capte Radio Londres. Dénoncé, il est arrêté sur son lieu de travail le 21 juillet 1941. André Ribourdouille était probablement un agent double : il aurait fourni des faux renseignements aux Allemands.
Fusillé le 22 octobre 1941 à 16h.

VICTOR SAUNIER – 27 ANS

Né le 26 octobre 1913 à Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine)
Agent d'assurances, Victor Saunier apporte de l'aide aux prisonniers de guerre évadés. Agent double, il transmet de faux renseignements aux Allemands qui le soupçonnent de travailler pour les services alliés. Il est arrêté le 1er octobre 1941 et incarcéré au fort de Romainville.
Fusillé le 22 octobre 1941 à 16h.

Biographies rédigées par le musée de la Résistance de Châteaubriant
et extraits de biographies issus du Maitron des fusillés 40-44 maitron.fr

AMRC
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE DE LA RÉSISTANCE DE CHÂTEAUBRIANT

© Chantal Trubert & Comité Départemental du Souvenir des Fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire Inférieure

15 | Ceux de Nantes

MAURICE ALLANO – 21 ANS

né le 20 septembre 1920 à Nantes (Loire-Inférieure)
Chaudronnier, Maurice Allano serait intervenu lorsque, sur son lieu de travail, des soldats allemands maltraitaient un vieillard. Il est arrêté le 22 septembre 1941 à Nantes pour « violence contre des soldats allemands ». Le 6 octobre 1941, il est condamné à cinq ans de prison par le tribunal militaire de Nantes.
Fusillé le 22 octobre 1941.

PAUL BIRIEN – 50 ANS

né le 6 septembre 1891 à Redon (Ile-et-Vilaine)
Représentant de commerce et ancien combattant, Paul Birien aide les prisonniers de Châteaubriant au sein du Comité d'Entente. Membre du groupe « Bouvron de Nantes », réseau « Georges-France 31 », il participe au transfert de soldats anglais vers la zone libre et à l'évasion de prisonniers. Il est condamné le 15 juillet 1941 à trois ans de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

JOSEPH BLOT – 50 ANS

né le 3 août 1891 à Orvault (Loire-Inférieure)
Entrepreneur de couvertures et ancien combattant, Joseph Blot s'engage dans la résistance avec le groupe « Foch » avant de rejoindre le groupe « Bouvron de Nantes », réseau « Georges-France 31 ». Accusé « d'aide à l'évasion de prisonniers de guerre, résistance et intelligence avec l'ennemi », il est condamné le 15 juillet 1941 à trois ans de réclusion. Fusillé le 22 octobre 1941.

AUGUSTE BLOUIN – 56 ANS

né le 31 décembre 1884 à Saint-Crespin (Maine-et-Loire)
Auguste Blouin dirige une bonneterie dans le sud de Nantes. Ancien combattant, il est membre de l'association des « Poilus d'Orient ». Il s'engage dans la résistance avec le groupe « Bouvron de Nantes », réseau « Georges-France 31 » qui aide à l'évasion de prisonniers. Le 15 juillet 1941, il est condamné à trois ans de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

RENÉ CARREL – 25 ANS

né le 12 mai 1916 à Nantes (Loire-Inférieure)
Célibataire, René Carrel vivait chez ses parents à Nantes. Il s'engage en Espagne au sein des Brigades internationales. À Nantes, il est militant communiste et secrétaire syndical. Il est arrêté alors qu'il collait des affiches à Nantes le 12 mars 1941, le tribunal allemand le condamne le 15 avril à un an de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

FRÉDÉRIC CREUSÉ – 20 ANS

né le 16 décembre 1920 à Nantes (Loire-Inférieure)
Électricien, Frédéric Creusé est employé municipal. Il entre dans le groupe de résistance Vandernotte, puis devient membre du Groupe « Bouvron de Nantes », du réseau « Georges-France 31 ». Radiotélégraphiste, il s'occupe du poste émetteur assurant la liaison avec l'Angleterre. Jugé le 8 août 1941, il est acquitté mais reste en prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

MICHEL DABAT – 20 ANS

né le 9 octobre 1921 à Paris
Dessinateur aux Ponts et Chaussées, Michel Dabat est membre du groupe Vandernotte puis du réseau « Georges-France 31 ». Il se distingue avec Christian de Mondragon la nuit du 10 au 11 novembre 1940 en hissant sur la tour de la cathédrale de Nantes le drapeau tricolore. Jugé le 8 août 1941, il est condamné à quatre mois de prison, mais maintenu en détention. Fusillé le 22 octobre 1941

ALEXANDRE FOURNY – 43 ANS

né le 17 mars 1898 à Issé (Loire-Inférieure)
Avocat au barreau de Nantes et ancien combattant, Alexandre Fourny est militant socialiste ayant assuré plusieurs mandats locaux. Chef régional du réseau « Georges-France 31 », il organise le transfert de soldats anglais vers la zone libre et les évasions de prisonniers. Arrêté le 15 janvier 1941, il est condamné à trois ans de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

JOSÉ GIL – 19 ANS

né le 10 mars 1922 à Nantes (Loire-Inférieure)
Ouvrier et militant dans une organisation communiste clandestine, José Gil intègre le Front national pour la libération et l'indépendance de la France. Il aurait été arrêté à la suite d'une altercation avec un policier. En possession d'un revolver, la police française le remet aux autorités allemandes. Incarcéré au moment de l'exécution de Hotz, il est désigné comme otage. Fusillé le 22 octobre 1941.

JEAN-PIERRE GLOU – 19 ANS

né le 25 octobre 1922 à Nantes (Loire-Inférieure)
Étudiant à l'École polytechnique, Jean-Pierre Glou entre dans le groupe commandé par Henriette Le Belzic qui collecte des renseignements sur les déplacements ferroviaires et maritimes des troupes ennemies. Arrêté le 12 mai 1941, il est condamné à six semaines de prison mais il est maintenu en détention à l'issue de sa peine.
Fusillé le 22 octobre 1941.

ROBERT GRASSINEAU – 34 ANS

né le 22 août 1907 à Lorient (Morbihan)
Chaudronnier, Robert Grassineau réside à Nantes et travaille à Donges sur un chantier de construction d'un blockhaus. Il est interpellé sur son lieu de travail suite à une perquisition au domicile de la famille qui l'héberge la semaine et chez qui une arme de gros calibre est découverte. Il est interné à partir du 6 octobre 1941.
Fusillé le 22 octobre 1941.

JEAN GROLLEAU – 21 ANS

né le 9 septembre 1920 à Bournezeau (Vendée)
Étudiant, membre du réseau Vandernotte, il a participé à l'évasion d'un soldat anglais. Jugé le 8 août 1941, il est accusé de complot gaulliste, de passages clandestins et liaisons de personnes et de documents en zone libre. Il est condamné à 15 jours de prison mais il est maintenu en détention à l'issue de sa peine.
Fusillé le 22 octobre 1941.

LÉON IGNASIAK – 48 ANS

né le 10 janvier 1893 à Gorka (Pologne)
D'origine polonaise, Léon Ignasiak est arrivé en France avec sa famille après la guerre 1914-1918. Ouvrier aux Forges de Basse-Indre, militant communiste et syndicaliste CGT, il est arrêté pour ce motif et incarcéré à la prison de Nantes. Il est jugé le 20 octobre 1941 à 9 heures, le jour de l'assassinat du lieutenant Hotz.
Fusillé le 22 octobre 1941.

LÉON JOST – 57 ANS

né le 14 novembre 1884 à Nantes (Loire-Inférieure)
Léon Jost est directeur de la fabrication de la biscuiterie Lefèvre-Utile. Ancien combattant, il est président-fondateur du Comité d'Entente des anciens combattants de la Loire-Inférieure. Résistant au sein du réseau « Georges-France 31 », il est arrêté à ce titre le 15 janvier 1941 et condamné à trois ans de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

ANDRÉ LE MOAL – 17 ANS

né le 27 novembre 1923 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure)
Chaudronnier, André Le Moal vit à Saint-Nazaire. Il est arrêté avec son frère Marcel, au cours de l'été 1941, à la suite d'une bagarre avec un soldat allemand. Interpellés les deux frères sont incarcérés. Marcel est libéré le jour même mais André est condamné à trois ans de prison.
Fusillé le 22 octobre 1941.

JEAN PLATIAU – 20 ANS

né le 4 mars 1921 à Woonsocket (États-Unis)
Employé de commerce, Jean Platiau vit à Saint-Nazaire. Résistant, il semble avoir été un agent double, infiltré dans l'Abwehr, à qui il aurait fourni de faux renseignements. Fortement suspecté de travailler pour le service de renseignement adverse, il est arrêté pour « action en faveur de l'ennemi » le 22 novembre 1940.
Fusillé le 22 octobre 1941.

Extraits de biographies issus du Maitron des fusillés 40-44 maitron.fr

© Chantal Trubert & Comité Départemental du Souvenir des Fusillés de Châteaubriant et Nantes et de la Résistance en Loire Inférieure

16 | L'après

RÉACTIONS INTERNATIONALES

« *Les peuples civilisés ont depuis longtemps adopté le principe qu'aucun homme ne doit être puni pour les actes d'un autre homme. Incapables d'appréhender les personnes ayant pris part à ces attaques, les nazis, selon leurs méthodes caractéristiques, égorgent cinquante ou cent personnes innocentes. »*
Franklin Delano Roosevelt, le 25 octobre 1941.

« *Ville héroïque qui depuis le crime de la capitulation a opposé une résistance acharnée à toute forme de collaboration avec l'ennemi. Occupée par les troupes allemandes et soumise aux plus dures mesures d'oppression, a donné aux Français, par des nombreuses actions, individuelles et collectives, un magnifique exemple de courage et de fidélité. Par le sang de ses enfants martyrs, vient attester devant le monde entier la volonté française de libération nationale. »*
Le général de Gaulle décerne, par décret le 11 novembre 1941, le titre de Compagnon de la Libération à la ville de Nantes.

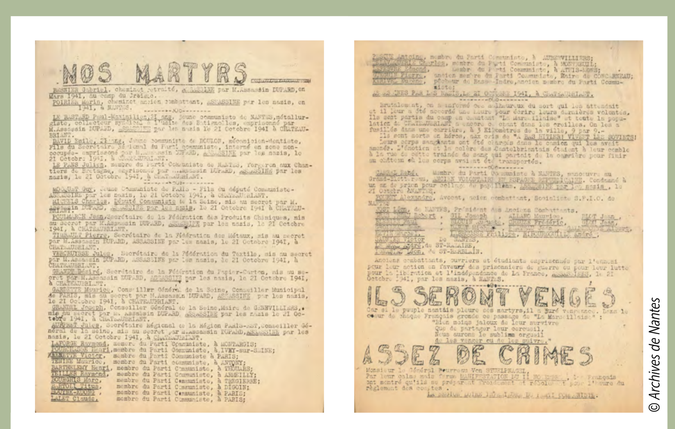
NOS MARTYRS

ILS SERONT VENGÉS

ASSEZ DE CRIMES

© Archives de Nantes

Des exemplaires de ce tract diffusé par le Parti communiste, ont été retrouvés près du quai des Tanneurs. Appelant à la vengeance, le parti communiste se félicite des dernières manifestations du 11 novembre 1941. Les rapports de police indiquent que ce jour-là de nombreux tracts, inscriptions et drapeaux tricolores avec faucille et marteau ont été trouvés.

© Archives de Nantes, Patrick Jean

L'insigne de l'ordre de la Libération est remis officiellement au maire de Nantes Clovis Constant, le 14 janvier 1945. La Ville a également reçu la croix de guerre 1939-1945 en raison des bombardements qui l'ont gravement touchée en 1943.

Phare de la Loire, édition du 30 janvier 1943.

CHRONIQUE LOCALE

La civilisation occidentale épure...

TRENTE-SEPT CONDAMNATIONS A MORT CLOTURENT LE PROCÈS DES TERRORISTES

Le Tribunal militaire allemand a rendu son verdict dans le procès des terroristes. Trente-sept accusés sont condamnés à la peine de mort ; trois sont condamnés à des peines de réclusion et de prison ; trois ont été acquittés.

La nature même des faits aux yeux de la justice civile comme de la justice militaire, justifiait ces condamnations. La veille du verdict, le Procureur, au début de son réquisitoire, avait dégagé la substance de ces onze audiences consacrées à l'examen minutieux des faits. Il ressortit clairement des débats comme des aveux même des accusés que l'organisation spéciale des terroristes n'était pas autre chose qu'une association de bandits, bande organisée de façon militaire où la terreur et la méfiance tenaient lieu de discipline.

Presque tous enrôlés depuis longtemps dans le parti communiste, ces hommes n'ont pas dissimulé leur volonté d'exécuter servilement les ordres criminels de Moscou. Mais il est également certain que la plupart d'entre eux, repris de justice dangereux eussent tué, volé, combattu les Français en suivant simplement leurs instincts criminels.

Le Tribunal allemand, en châtiant ces criminels, indifféremment dressés contre l'Allemagne et la France, a la conviction que tous les Français honnêtes et épris de saine justice, approuveront son verdict. On n'ignore pas, à Nantes et dans la région, que la majorité des attentats ont été dirigés contre des Français ou des institutions françaises privées ; que les deux meurtres et les six tentatives de meurtre évoqués au procès, ont eu des Français pour victimes. Dommages directs auxquels s'ajoute la menace des sanctions collectives que fit encourir à la population l'agitation terroriste. Devant ces évidences, il n'est pas un Français, aimant et respectant son pays, qui n'ait souhaité le juste châtiment d'une pègre où ne se retrouve aucune des vertus de chez nous.

Parmi les accusés, les assassins notoires encouraient obligatoirement la peine capitale. Ce sont: Raymond Hervé, qui avoua 20 attentats dont un meurtre et plusieurs tentatives de meurtre; Eugène Le Bris, 6 attenas dont une tentative de meurtre; Maurice Lagathu, 11 attentats dont 2 tentatives de meurtre; Valentin Cléro, 12 attentats dont 2 tentatives de meurtre; André Perrocheau, 17 attentats dont 2 tentatives de meurtre ; Louis Le Paih, qui participa avec Hervé et Le Bris au meurtre du juge Le Bras; André Rouault, Robert Douineau et André Guinoiseau, spécialistes de la bombe, presque toujours armés. Ces meneurs entraînait dans leur sillage une foule de complices, prêts à leur apporter en tous temps, une aide criminelle. 28 complices ont été également condamnés à mort ; 3 autres accusés condamnés à des peines de réclusion et de prison ; et 3 derniers que le Tribunal a relaxés faute de preuves suffisamment établies. Le Tribunal a ordonné en outre la confiscation du matériel saisi chez les terroristes ainsi que la suspension des poursuites contre les deux femmes mêlées au procès.

Il est facile et nécessaire de dégager l'enseignement de ce procès. L'activité des terroristes nantais, leur formation d'allure militaire, leurs méthodes, illustrent tragiquement le sort qu'entend réserver, non seulement à la France, mais à l'Europe entière, le bochevisme, ennemi déclaré de toute civilisation. Ces entreprises, à petite échelle, de meurtre, de vol au détriment de la propriété privée et de destruction, donnent une idée précise de ce qu'amènerait le déferlement sur notre sol des bandes communistes de Staline. Sur le front de l'Est, des soldats courageux combattent loyalement ces hordes barbares. Leur héroïsme, mis au service de tous les Européens désireux de continuer à vivre dans l'honneur et la dignité, appelle chez tout Français patriote au sens exact du terme, la même volonté de répression contre les complices de l'intérieur.

Le souci naturel de la sécurité personnelle rejoint ici le souci de la sauvegarde nationale. Les onze audiences du procès de Nantes l'ont pertinemment démontré.

© Archives de Nantes

D'AUTRES EXÉCUTIONS...

Le même scénario se répète à Bordeaux le 21 octobre 1941 : un officier allemand est tué par un militant communiste et 50 otages sont exécutés au camp de Souges le 24 octobre.
Un autre pas est franchi le 15 décembre 1941 lorsque 95 otages tombent le même jour sous les balles des pelotons d'exécution de la Wehrmacht. C'est en représailles de la mort de quatre soldats que Stülpnagel définit de nouvelles mesures : exécution de 100 juifs, communistes et anarchistes, amende d'un milliard de francs pour les juifs des territoires occupés, déportation d'un millier de juifs signalés « anti-allemands » et de 500 jeunes communistes.
Parmi ces 95 fusillés, 9 viennent du camp de Choisel à Châteaubriant, ils sont exécutés à La Blisière. Aux communistes jusque-là principalement visés s'ajoutent les juifs ; la moitié des fusillés sont des internés juifs extraits du camp de Drancy. Communistes et juifs sont dorénavant désignés commes les victimes « expiatoires » des attentats.

LES PROCÈS DE 1943 À NANTES

La politique des otages n'arrête cependant pas la Résistance. Les transmissions d'informations vers l'Angleterre et les sabotages se poursuivent. Le 15 janvier 1943, s'ouvre le procès dit « des 42 » : 45 résistants avec parmi eux 2 femmes et 5 républicains espagnols sont traduits devant le conseil de guerre allemand. Membres pour la plupart de l'Organisation spéciale (OS), ils ont à répondre de 49 chefs d'accusation.
Trente-sept hommes sont condamnés à mort et fusillés.
En août 1943, le « procès des 16 » porte un nouveau coup dans les rangs de la résistance communiste : 13 hommes sont exécutés au champ de tir du Bêle.

LES "TERRORISTES"

Spartaco Guisco et Marcel Bourdarias sont arrêtés au début de l'année 1942, torturés par la Geheime Feldpolizei, ils sont jugés en cour martiale avec 25 autres résistants communistes lors du procès de la Maison de la Chimie. Condamnés à mort, ils font partie des 23 fusillés le 17 avril 1942 au Mont-Valérien.
Gilbert Brustlein réussit à échapper aux arrestations du groupe du colonel Fabien, il rejoint l'Angleterre à l'été 1942 et s'engage dans les Forces françaises libres.

17 | Châteaubriant, hommages et monuments à la gloire des 27

Cette exécution, la première de cette ampleur, provoque immédiatement de vives réactions : au camp parmi les camarades des victimes, dans toute la région, en France, en Europe et aux Etats-Unis. Le soir même, au micro de la BBC, le général de Gaulle condamne ces représailles perpétrées à Châteaubriant, à Nantes et au Mont-Valérien. Dans son discours, il demande aux résistants français de cesser pour l'heure les actions violentes contre les troupes d'occupation afin d'empêcher d'autres fusillades. En évoquant la mémoire des « 27 », le philosophe et résistant Georges Politzer écrit : *« Les barbares voulaient les tuer, ils les ont rendus immortels ».*

© MRN/Fonds Granet, 1985

Maquette en bois réalisée dans l'internement à la gloire des fusillés de Châteaubriant.
Pendant des mois, les internés de Châteaubriant collectent et produisent divers documents et objets en souvenir des fusillés. L'idée d'un monument émerge rapidement : un interné réalise une petite maquette en bois, s'inspirant des monuments aux morts réalisés après la Première Guerre mondiale.

© MRN/Fonds Eugène Kerbaul, 2006

Photographie clandestine du fleurissement par les Castelbriantais du lieu d'exécution des 27 fusillés, Toussaint 1941.
La population locale a été profondément marquée par ces exécutions. Dès le lendemain, bien qu'il soit interdit de s'approcher de La Sablière, des Castelbriantais se rendent sur place et fleurissent l'emplacement des poteaux.

© MRN-ACVR

Carte postale du premier monument de La Sablière.
À la Libération, le monument prend la forme d'un obélisque en bois, orné sur la face principale de deux drapeaux français, d'une faucille et d'un marteau, et de deux colombes symboles de paix. Sur chacune des trois autres faces, figurent 9 plaques portant les noms, les âges et les situations des 27 fusillés.

© MRN/Fonds de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, 2001

Hommage aux fusillés sur le site de la Carrière, 6 août 1944.
Le 6 août 1944, deux jours après la libération de la ville de Châteaubriant, les Castelbriantais se rendent à nouveau sur le site des exécutions pour honorer la mémoire des fusillés.

© MRN/Fonds de l'Amicale de Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt, 2001

Photographie de l'inauguration du monument d'Antoine Rohal à la Carrière des fusillés à Châteaubriant, le 22 octobre 1950.
En 1948, l'Amicale des Anciens Internés Politiques de Châteaubriant et Voves acquiert la parcelle dite de La Sablière, afin d'y ériger un monument de plus grande ampleur à la gloire des otages. Sa réalisation est confiée à Antoine Rohal. Inspiré des écrits d'Aragon, le sculpteur imagine *« ce groupe héroïque, soudé par un même amour de la liberté, qui affrontait la mort en chantant ».* L'inauguration a lieu le 22 octobre 1950, en présence d'une foule nombreuse.

© Patrice Morel

© Patrice Morel

Photographie du monument restauré, avril 2021.
Taillé dans trois blocs de pierre extraits d'une carrière du Poitou, le monument - surélevé sur un monticule - domine le site classé de La Sablière. En vue de la commémoration du 80e anniversaire, la sculpture a été restaurée afin d'inscrire durablement ces exécutions dans la mémoire collective et nationale.

18 | Hommages et monuments à Nantes

La mémoire nantaise de la Seconde Guerre mondiale se construit après guerre autour de l'exécution de ces 48 otages et des bombardements subis par la ville à l'automne 1943.
Des lieux de la ville vont porter cette mémoire et cet hommage. Ainsi, le 20 octobre 1944, le conseil municipal décide de dénommer le nouveau boulevard, né du comblement de l'Erdre, cours des Cinquante Otages. D'autres dénominations suivent : boulevard des Martyrs-Nantais-de-la-Résistance, rue Léon-Jost, rue Alexandre-Fourny…

Les otages d'octobre 1941 — dorment leur dernier — sommeil en terre nantaise

Une foule immense et émue s'est associée à l'hommage de la Nation et de la Ville

22 octobre 1941. Nantes frémissant d'horreur, tressaille d'indignation, étouffe de colère.

22 octobre 1944, la liberté reconquise, par milliers les Nantais manifestent leur reconnaissance, leur foi patriotique ; c'était la « Journée du Souvenir ».

9 juin 1945. Notre ville célèbre les obsèques des otages.

Trois années durant, les Nantais sont allés se recueillir sur les tombes des otages, disséminées dans les cimetières des coteaux de la Loire. La Chauvinière, Miséricorde, St-Jacques seront désormais lieux de pèlerinage.

De la place Saint-Pierre au Jardin des Plantes, calme, silencieuse, une foule immense attend. Drapeaux, étendards, bannières, fanions mêlent leurs couleurs à celles des couronnes et des gerbes enrubannées. L'arme au pied, un détachement du 2e d'artillerie forme une haie d'honneur.

14 heures. De nombreuses personnalités civiles et religieuses sont arrivées : MM. Vincent, préfet ; Briand, secrétaire général ; Philippot, maire, et la Municipalité ; les membres du C.D.L. ; le colonel Le Cann ; Mgr Villepelet et les vicaires généraux.

Une voix s'élève : M. Ridel, au nom des associations d'Anciens Combattants, salue les camarades Jost, Poirier, Fourny, Blot, Blouin, Birien, dont il retrace l'œuvre et exalte le courage et évoque le martyre.

A la tribune, M. Jean Philippot, maire de Nantes, lui succède. La timbre particulier de sa voix contribue à rendre plus pathétique, plus émouvante son allocution.

Après avoir évoqué les heures d'angoisse et rappelé le nom des héros, le maire déclare :

Hier qui voulait frapper de terreur le pays tout entier envoie à la mort la plus injuste, mais aussi la plus glorieuse, les meilleurs des Français : Anciens combattants qui portent encore dans leur chair les traces de leur héroïsme ; prisonniers, pour avoir, les premiers, essayé d'arracher leurs frères d'armes aux geôles allemandes ; jeunes gens que la défaite n'a pas abattus et qui brûlent de prendre les armes pour la Patrie.

Puis il rappelle quelle douleur étreint la ville, au lendemain des exécutions, la menace que fait peser la barbarie allemande, l'héroïsme de ceux qui offrent leur vie.

« M. Rondeau, maire de Nantes ; Mlle Landois ; Mlle Benoît, professeur au Conservatoire ; Mme Matou, de Verrès (B.-et-O.) ; l'abbé Jean Py, curé de Pineatret (P.-O.) ; l'abbé Chauvat, prêtre d'Angers, en prison à La Fayette ; M. Bodard de la Jacopière, un de nos concitoyens, ancien combattant des deux guerres. »

Il magnifie la noblesse de leur dévouement et continue en ces termes :

Nantais, si vous jouissez de la liberté, si vous pouvez chanter la Marseillaise, si vivante en cet instant. N'oubliez pas vos aînés, prépare-vous à suivre l'exemple de leurs vertus, soyez fiers d'eux, montrez-vous dignes d'eux ».

A cet hommage, M. Philippot associe toutes les victimes et déclare :

Bientôt d'autres victimes les rejoindront au champ de l'éternel repos, de l'éternelle gloire. Nous ne les séparerons pas dans notre affection, dans notre respect ; ils ont offert leur sang pour la même France dans la même élan vers la Patrie. Nous voudrons que chaque année sur leur tombe, les écoliers apprennent leurs devoirs envers le Pays.

(Lire la suite en 2e page)

© Archives de Nantes

***La Résistance de l'Ouest,* édition du 11 juin 1945.**
Le 9 juin 1945, la Ville de Nantes organise des obsèques solennelles pour les 22 Nantais fusillés : les 21 otages et Marin Poirier. Les cercueils sont regroupés dans la galerie centrale du musée des Beaux-Arts et plusieurs cortèges conduisent ensuite les dépouilles dans les cimetières choisis par les familles.

© Archives de Nantes

Cérémonie d'inauguration du monument aux 50 otages le 22 octobre 1952.
En 1952, l'architecte Marcel Fradin et le sculpteur Jean Mazuet élèvent sur un socle de granite une flèche métallique encadrée des allégories de la Résistance et de la France renaissante.
C'est ici que se réunissent les familles des fusillés nantais chaque 22 octobre lors de la veillée du Souvenir.

© Ville de Nantes

En 1991, le groupe statuaire "les otages", œuvre de Jules Paressant, fut inauguré au champ de tir du Bêle, à l'occasion du 50e anniversaire de l'exécution des 50 otages.
Un parcours consacré à l'histoire des 50 otages est également installé avec quatre totem mémoriels situés rue du Roi-Albert, cours des 50 otages, champ de tir du Bêle et cimetière de la Chauvinière.

Résistants et Otages fusillés au Bêle par la Wehrmacht de 1941 à 1943

Le 30 août 1941 - Procès
Marin POIRIER 38 ans
Le 22 octobre 1941 - 50 otages
Maurice ALLANO 21 ans
Paul BIRIEN 50 ans
Joseph BLOT 50 ans
Auguste BLOUIN 56 ans
René CARREL 25 ans
Frédéric CREUSÉ 20 ans
Michel DABAT 20 ans
Alexandre FOURNY 43 ans
José GIL 19 ans
Jean Pierre GLOU 18 ans
Robert GRASSINEAU 34 ans
Jean GROLLEAU 21 ans
Léon IGNASIAK 48 ans
Léon JOST 56 ans
André LE MOAL 17 ans
Jean PLATIAU 20 ans
Le 17 décembre 1941 - Procès
André GAUTRET 36 ans
Fleurimond ROYER 53 ans
Le 13 février 1942 - Procès
Jules HÉRY 32 ans
Le 20 février 1942 - Otages
Roger LEGRAND 21 ans
Ephrem LEMÉE 54 ans
Le 7 mars 1942 - Otages
Robert DOUVILLEZ 24 ans
Armand FELDMANN 22 ans
Le 23 avril 1942 - Otages
Simon BRONSTEIN 24 ans
Henri CARIO 30 ans
Jacques JORISSEN 23 ans
Victor RUIZ 25 ans
Le 30 avril 1942 - Otages
Marcus GARBARZ 20 ans
Georges TOMPOUSKY 22 ans
Le 26 mai 1942 - Procès
Henri DE FÉLIQUIER 22 ans
Le 29 janvier 1943 - Procès des 42
Eugène CHAUVIN 31 ans
Valentin CLÉRO 35 ans
Robert DOUINEAU 20 ans
André GUINOISEAU 20 ans
Raymond HERVÉ 26 ans
Maurice LAGATHU 21 ans
Eugène LE BRIS 29 ans
André PÉROCHEAU 31 ans
André ROUAULT 17 ans
Le 13 février 1943 - Procès des 42
Henri ADAM 58 ans
Georges BARBEAU 28 ans
Marcel BOISSARD 39 ans
Jean BOUVIER 45 ans
Albert BRÉGEON 24 ans
Auguste CHAUVIN 33 ans
Marcel DUGUY 30 ans
René FOUGEARD 40 ans
Pierre GRELEAU 20 ans
Jacques GUILLOUX 33 ans
Maurice JOUAUD 23 ans
Eugène LE PARC 24 ans
Henri LEFIÈVRE 40 ans
Jean LOSQ 35 ans
Marcel MICHEL 39 ans
Claude MILLOT 31 ans
Joseph SÉROT 33 ans
Félicien THOMAZEAU 21 ans
Gaston TURPIN 35 ans
Marcel VIAUD 34 ans
Et les Républicains Espagnols
Benedicto BLANCO DOBARRO 25 ans
Basilio BLASCO MARTÍN 22 ans
Alfredo GÓMEZ OLLERO 37 ans
Ernesto PRIETO HIDALGO 24 ans
Miguel SÁNCHEZ TOLOSA 22 ans
Le 7 mai 1943 - Procès des 42
Yves BRISSON 21 ans
Léon COIFFÉ 37 ans
Louis LE PAIH 31 ans
Le 20 mars 1943 Les Malgré-nous Polonais
Zygmunt GROCHOCKI 21 ans
Józef GRZĘDZICKI 19 ans
Le 25 août 1943 - Procès des 16
Charles AUBERT 22 ans
Louis BALE 33 ans
Marcel BOSQUET 23 ans
Joseph COLAS 38 ans
Jean DRÉAN 23 ans
Jean FRAIX 31 ans
Henri GAUTIER 29 ans
Guy JAMET 23 ans
Camille LACAZETTE 33 ans
Guy LE LAN 28 ans
Fernand MOUGENOT 36 ans

© Archives de Nantes, Patrick Jean

Le 26 octobre 1947, l'Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française fait poser au champ de tir du Bêle une plaque de marbre avec les noms des hommes qui y furent fusillés. Depuis 2018, une nouvelle plaque présente la liste des 81 hommes mise à jour grâce aux dernières recherches historiques.

© Ville de Nantes

Depuis 2016, les portraits des 48 otages sont présentés au moment des commémorations du 22 octobre sur le cours qui porte leur nom.
À l'occasion du 80e anniversaire de ces exécutions, une programmation culturelle accompagne les cérémonies officielles à Châteaubriant et à Nantes.